



# Rapport de gestion et de responsabilité sociétale

**Exercice clos le 31 décembre 2021**

## Table des matières

<b>01. Rapport de gestion et de responsabilité sociétale.....</b>	<b>3</b>
<b>1.1 Marche des affaires sociales .....</b>	<b>4</b>
1.1.1 Informations générales sur la marche des affaires sociales.....	4
1.1.2 Situation financière et résultats du groupe .....	7
1.1.3 Situation financière et résultats de la Société Alpha MOS SA.....	11
1.1.4 Évolution prévisible de la situation de la société et perspectives d'avenir .....	13
1.1.5 Activités en matière de recherche et de développement.....	13
1.1.6 Activité et résultats des filiales .....	15
1.1.7 Délai de paiement des fournisseurs.....	16
<b>1.2 Situation de la répartition du capital et des droits de vote .....</b>	<b>17</b>
1.2.1 Rappel des principes de détentions d'actions et franchissement de seuils. ....	17
1.2.2 Franchissement de seuils et Identité des principaux actionnaires concernés .....	18
1.2.3 Capital détenu par les salariés .....	18
1.2.4 Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres Alpha MOS .....	19
1.2.5 Autorisation d'achat et de vente de ses propres actions par la société Alpha MOS	19
1.2.6 Absence d'accords en cas de changement de contrôle de la société .....	19
1.2.7 Évolution du cours du titre au cours de l'exercice écoulé .....	19
<b>1.3 Principaux risques, incertitudes et couvertures .....</b>	<b>20</b>
1.3.1 Risques, incertitudes et couvertures .....	20
1.3.2 Assurances .....	26
1.3.3 Procédures de contrôle interne et de couverture des risques .....	26
1.3.4 Définition et objectifs du Contrôle interne.....	26
1.3.5 Organisation générale et principaux acteurs .....	26
1.3.6 Organisation financière et de gestion.....	27
1.3.7 Systèmes d'information comptable et financier .....	28
1.3.8 Contrôle interne et gestion des risques.....	29
1.3.9 Diligences spécifiques conduites sur l'exercice .....	30
1.3.10 Limites du contrôle interne .....	30
<b>1.4 Informations environnementales et sociales (RSE).....</b>	<b>31</b>
1.4.1 Les informations d'ordre social.....	31
1.4.2 Politique générale en matière environnementale .....	38
1.4.3 Loyauté des pratiques.....	41
1.4.4 Tableau des cinq derniers exercices pour Alpha MOS SA .....	42



# 01. Rapport de gestion et de responsabilité sociétale.

---

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte :

- de l'activité économique et financière du groupe et de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Ces comptes sont joints au présent rapport.

- de la prise en compte par notre groupe des enjeux environnementaux, sociaux et éthiques dans ses activités, celles-ci étant ici entendues au sens large : activités économiques, interactions internes (salariés, dirigeants, actionnaires) et externes (fournisseurs, clients, autres...)

Ce rapport est donc composé de deux (2) parties.

Les convocations prescrites par la loi ont été régulièrement effectuées dans les délais impartis.



Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

## **1.1 Marche des affaires sociales**

### **1.1.1 Informations générales sur la marche des affaires sociales**

Alpha MOS, spécialiste de l'analyse sensorielle, est leader du déploiement de solutions de mesure de l'odeur, du goût et de la vision principalement à destination des industries agroalimentaires, des boissons et du packaging (volet d'activités dit « FoodTech »).

Par ailleurs, Alpha MOS s'appuie sur son expertise technologique d'analyse des Composés Organiques Volatiles (COV) afin de développer une plateforme miniaturisée d'analyse des biomarqueurs de l'haleine permettant de mesurer l'évolution de maladies chroniques (Projet dit « MedTech »).

Créée en 1993, Alpha MOS est une société globale implantée en France qui possède des filiales en Chine et aux Etats-Unis.

Alpha MOS investit continuellement dans la recherche et développement afin de satisfaire les besoins des marchés « FoodTech » et innove pour développer les marchés d'analyse sensorielle « MedTech », notamment à travers sa filiale BOYDSense.

Alpha MOS conçoit, fait fabriquer et commercialise, directement, via ses filiales et via des distributeurs :

- une gamme complète de solutions innovantes dédiées à la caractérisation olfactive, gustative et visuelle (nez, langues et yeux électroniques),
- des services d'analyse sensorielle en amont ou en accompagnement de la vente des solutions,
- des dispositifs spéciaux de préparation et extraction d'échantillons, en complément des produits, pour automatiser les analyses chimiques.

La société est cotée sur Euronext Growth Paris, ISIN : FR0013421286 ALM, Code mnémonique : ALNEO

Au cours de l'exercice 2021, Alpha MOS a poursuivi sa stratégie de développement.

### **Évènements significatifs de l'exercice**

L'exercice courant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 a été marqué par les événements suivants :

#### **i) Renégociation du plan de continuation de septembre 2014**

En date du 19 février 2021, la société a demandé une nouvelle modification de son plan de redressement par voie de continuation, adopté en septembre 2014, afin de profiter des nouvelles mesures d'étalement autorisées dans le cadre de la crise sanitaire.

La somme restant due au 31 décembre 2020 au titre de ce plan était de 1.333 K€.

Par jugement du 11 mars 2021, le Tribunal de commerce de Toulouse a donné son accord à cette nouvelle demande de modification du plan. Celle-ci a permis l'allègement des échéances de remboursement des années 2021 et 2022 en les reportant en partie sur les années 2025 et 2026.

Les nouvelles échéances de remboursement détaillées par année sont maintenant les suivantes :

Echéances 2021 : 79 K€  
Echéances 2022 : 196 K€  
Echéances 2023 : 275 K€  
Echéances 2024 : 301 K€  
Echéances 2025 : 354 K€  
Echéances 2026 : 105 K€

La somme restant due au 31 décembre 2021 au titre de ce plan est de 1.290K€.

ii) Comptes courants d'actionnaires

Le montant des comptes courants d'actionnaires s'élevait en principal à 1 M€ au 31 décembre 2020.

Afin de faire face à ses besoins de trésorerie la société a de nouveau fait appel à ses deux actionnaires principaux, le FPCI JOLT TARGETED OPPORTUNITES, représenté par sa société de gestion Jolt Capital et la société AMBROSIA INVESTMENTS AM SARL.

Ceux-ci ont à nouveau accepté d'apporter en comptes courants d'actionnaires un montant complémentaire de 1 M€ qui a été versé le 22 avril 2021.

A l'issue de cette opération le montant total apporté en comptes courants d'actionnaires est de 2 M€ en principal.

iii) PGE Société Générale

En date du 12 juillet 2021, la Société Générale a donné son accord pour la mise en place d'un prêt garanti par l'état (PGE) selon les conditions suivantes :

- Montant : 265.000 Euros
- Durée : 1 an
- Taux : 0,25% par an hors assurance.
- Option d'amortissement additionnel. Il est d'ores et déjà indiqué que la société entend faire le choix d'un amortissement total du prêt sur une durée aditionnelle de 5 ans à compter de la date d'échéance initiale.

Il est par également rappelé ci-après les conditions du premier PGE mis en place avec la Société Générale le 26 mai 2020 :

- Montant : 370.000 Euros
- Durée : 1 an
- Taux : 0,25% par an hors assurance.
- Option d'amortissement additionnel. Il est d'ores et déjà indiqué que la société a fait le choix d'un amortissement total du prêt sur une durée aditionnelle de 5 ans à compter de la date d'échéance initiale.

A titre d'information il convient de noter qu'il n'y pas eu de covenant bancaire de mis en place avec ces deux emprunts.

iv) Augmentation de capital

Le Groupe a réalisé au mois d'octobre 2021 une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (DPS) d'un montant de 3 052 144,80€ par l'émission de 1 695 636 Actions Nouvelles au prix unitaire de 1,80 €.

La demande de souscription s'est élevée à 2 844 344 actions soit 5,12M€ et 167,74 % du montant initial et s'est répartie de la manière suivante :

- 1 686 979 actions à titre irréductible
- 1 009 514 actions à titre réductible
- 147 851 actions à titre libre.

L'ensemble des souscriptions à titre irréductible ont été servies. Les souscriptions à titre réductible ont été servies à hauteur 8 657 actions. Les souscriptions à titre libre n'ont pas été servies.

Le montant brut de l'opération s'élève à 3,05 millions d'euros et se traduit par la création de 1 695 636 actions nouvelles au prix unitaire de 1,80 €, correspondant à 100% du nombre de titres initialement offerts.

Le capital social de la société post-augmentation de capital s'élève à 2 034 763,40 €, divisé en 10 173 817 actions de 0,20 € de valeur nominale chacune. Le règlement-livraison et l'admission aux négociations sur le marché Euronext Compartiment C à Paris des actions nouvelles a été effectué le 2 novembre 2021.

Les fonds levés dans le cadre de cette augmentation de capital devraient notamment permettre à Alpha Mos de :

- Financer le besoin en fonds de roulement pour les 12 prochains mois face à une activité confirmée soutenue et accélérer le déploiement du nouveau modèle d'affaires sur les segments porteurs du secteur agro-alimentaire, estimé à un potentiel de 700M€
- Effectuer le remboursement des dettes financières et sociales contractées notamment dans la période du Covid
- Poursuivre les développements technologiques dans l'activité Foodtech.

v) Etude clinique avec le CHU de Toulouse

Le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Toulouse réalisera une étude clinique pour BOYDSense, afin d'améliorer et de valider la précision du dispositif non invasif de surveillance du glucose de BOYDSense utilisant l'analyse de l'haleine.

Le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Toulouse et BOYDSense ont conclu un accord pour réaliser une étude clinique pour améliorer et valider sur une cohorte de 100 personnes atteintes de diabète de type 2, la précision du dispositif non invasif de surveillance du glucose développé par BOYDSense.

Il s'agit de la deuxième étude clinique commandée par BOYDSense. La première, réalisée à l'University Hospital Coventry & Warwickshire sur une cohorte de 112 personnes a démontré que la technologie brevetée d'analyseur d'haleine de BOYDSense a le potentiel de répondre aux directives réglementaires en matière de précision. L'objectif de la deuxième étude est de tester et de valider les performances des algorithmes développés sur la base des résultats de la première étude.

Les premiers tests ont démarré en décembre 2021 et devraient se poursuivre sur plusieurs mois en 2022.

Il s'agit d'une étape très importante pour la validation de la technologie BOYDSense et pour les personnes atteintes de diabète.

vi) Programme de financement européen Horizon Europe

Alpha MOS a annoncé que sa filiale MedTech BOYDSense a été sélectionnée par l'accélérateur « European Innovation Council (EIC) » du programme de financement Horizon Europe, reconnaissant ainsi l'excellence de son travail d'innovation médicale dédiée au suivi des maladies chroniques.

La subvention de €2.5M de l'EIC permettra d'accélérer le développement d'un analyseur d'haleine miniaturisé pour la surveillance de la glycémie des prédiabétiques et diabétiques de type 2.

L'accélérateur EIC est la pierre angulaire du programme de financement Horizon Europe (2021-2027) géré par la Commission européenne (CE) et le Conseil européen de l'innovation (EIC). Il s'agit d'un programme très sélectif à destination principalement des petites et moyennes entreprises (PME) ayant besoin d'un soutien financier pour développer et industrialiser une innovation. Intégrer l'accélérateur EIC du programme Horizon Europe est une étape déterminante pour BOYDSense.

vii) Abandons de créance

Abandon de créance en date du 2 janvier 2022 entre la société Alpha MOS SA et sa filiale BOYSENSE SAS :

Aux termes d'une convention en date du 2 janvier 2022 entre la société Alpha MOS SA et sa filiale BOYSENSE SAS, ALPHA MOS a donné son accord pour abandonner 100 % de sa créance, soit la somme de 267.197, 31 €, avec effet au 31 décembre 2021. L'abandon de créance est susceptible d'une reconstitution en tout ou partie au bénéfice du créancier ALPHA MOS, de plein droit, dans l'hypothèse d'un « retour à meilleure fortune » de la Société BOYDSense. Le retour à meilleure fortune sera réalisé lorsqu'un exercice comptable aura constaté la réalisation d'un résultat net d'au moins 500.000 €. En cas de retour à meilleure fortune, la Société BOYDSense s'engage à réinscrire au crédit du compte courant du créancier ALPHA MOS ouvert dans ses livres, dans les six (6) mois de la clôture de chaque exercice social et jusqu'à concurrence de la somme abandonnée, une somme dont le montant exact sera discuté en Assemblée Générale de la société BOYDSense en préservant au mieux les intérêts des uns et des autres, dans la limite de 25 % du bénéfice net ci-dessus défini. Cet abandon de créance ne produit pas d'effet fiscal et n'a pas d'impact sur le résultat car la créance était à 100%. Les provisions ont été reprises d'où un produit d'un montant équivalent de 267K€.

Abandon de créance en date du 2 janvier 2022 entre la société Alpha MOS et la filiale BOYDSense Inc de sa filiale BOYDSense :

Aux termes d'une convention en date du 2 janvier 2022, ALPHA MOS a donné son accord pour abandonner 100 % de sa créance, soit la somme de 693.093, 53 €, avec effet au 31/12/2021. L'abandon de créance est susceptible d'une reconstitution en tout ou partie au bénéfice du créancier ALPHA MOS, de plein droit, dans l'hypothèse d'un « retour à meilleure fortune » de la Société BOYDSense Inc. Le retour à meilleure fortune sera réalisé lorsqu'un exercice comptable aura constaté la réalisation d'un résultat net d'au moins 1.000.000 €. En cas de retour à meilleure fortune, la Société BOYDSense Inc s'engage à réinscrire au crédit du

compte courant du créancier ALPHA MOS ouvert dans ses livres, dans les six (6) mois de la clôture de chaque exercice social et jusqu'à concurrence de la somme abandonnée, une somme dont le montant exact sera discuté en Assemblée Générale de la société BOYDSense Inc en préservant au mieux les intérêts des uns et des autres, dans la limite de 25 % du bénéfice net ci-dessus défini.

Cet abandon de créance ne produit pas d'effet fiscal et n'a pas d'impact sur le résultat car la créance était à 100%. Les provisions ont été reprises d'où un produit d'un montant équivalent de 693K€.

#### viii) Réévaluation des actifs

La Société Alpha MOS SA a souhaité analyser la possibilité de procéder à une réévaluation libre des actifs qu'elle détient, dans le cadre de l'option comptable de réévaluation libre prévue par le Code de commerce (article L. 123-18) et le Plan comptable général (article 214-27), option pour laquelle la loi de finances pour 2021 instaure un dispositif de neutralisation temporaire des effets fiscaux.

Dans cette optique, elle a missionné le 26 janvier 2022 la société Ricol Lasteyrie Conseil en qualité d'évaluateur indépendant pour analyser la valeur des actifs de Alpha MOS et apprécier les conditions dans lesquelles les actifs de la Société pourraient être réévalués.

La société Ricol a rendu son rapport d'évaluation en mars 2022 ce qui a permis à la société Alpha MOS SA de passer dans les comptes sociaux arrêté au 31 décembre 2021 une écriture de réévaluation de ses actifs d'une valeur de 10M€.

### **Évènements postérieurs au 31/12/2021**

#### 1) Transfert effectif de la cotation des titres Alpha MOS sur le marché Euronext Growth

A la suite de l'approbation de sa demande d'admission par le Comité des Admissions d'Euronext, Alpha MOS a annoncé que le transfert de la cotation de ses titres sur le marché Euronext Growth Paris le 31 janvier 2022.

Ce transfert permet à Alpha MOS d'être admise à la cotation sur un marché plus approprié à la taille de l'entreprise et à sa capitalisation boursière. Le transfert sur Euronext Growth Paris lui permet de bénéficier d'un cadre réglementaire mieux adapté aux PME et de diminuer les coûts liés à la cotation, tout en lui permettant de continuer à bénéficier de l'attrait des marchés financiers.

Le projet de transfert avait été approuvé par les actionnaires de la Société, réunis en Assemblée Générale le 24 Novembre 2021 et mis en œuvre par la Conseil d'Administration le jour même.

La cotation des titres sur le marché Euronext Growth Paris s'est effectuée par le biais d'une procédure accélérée d'admission aux négociations des actions existantes de la Société, sans émission d'actions nouvelles.

Alpha MOS continuera de délivrer une information exacte, précise et sincère, en rendant publique toute information privilégiée concernant la société, conformément au règlement européen sur les abus de marché (Règlement MAR). Ces dispositions resteront également pleinement applicables à Alpha MOS, notamment en matière de déclaration des opérations réalisées par les dirigeants (et personnes qui leur sont liées) sur les actions de la société.

Alpha MOS prévoit de maintenir ses pratiques précédentes et donc de continuer à établir ses comptes selon les normes IFRS.

#### 2) Labellisation société innovante

Alpha MOS a reçu le 19 avril 2022 la qualification « entreprise innovante » de la part de BPI France. Cette qualification offre la possibilité à des Fonds Communs de Placement dans l'Innovation (FCPI) de prendre une participation dans la société.

#### 3) Conflit Russo-Ukrainien

Le conflit en Ukraine n'a pas d'impact sur le Groupe.

### **1.1.2 Situation financière et résultats du groupe**

Le périmètre de consolidation est le suivant :

Raison Sociale	Forme	Siren	Capital social (monnaie locale)	Siège	% controle	% intérêt	Méthode
Alpha MOS SA	SA	382 274 846	2.034.763	Toulouse	Mère	Mère	IG
Alpha MOS USA	Inc (USA)		2.114.779	Maryland	100%	100%	IG
Alpha MOS Shanghai Instrument Trading	WOFE		1.002.000	Shanghai	100%	100%	IG
BOYDSense SAS (*)	SAS	880 294 774	1.000	Toulouse	100%	100%	IG
BOYDSense Inc	Inc (USA)		8.524.837	Californie	100%	100%	IG

(\*) BOYDSense SAS est la maison mère de BOYDSense Inc

### Compte de résultat consolidé

Le compte de résultat consolidé du Groupe Alpha MOS est le suivant :

En K€ - Normes IFRS – Données auditées	2021	2020	Variance
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>5.570</b>	<b>3.609</b>	<b>1.961</b>
Autres produits des activités courantes	604	412	192
Variation des stocks de produits finis	(17)	(90)	73
Achats consommés	(1.604)	(1.404)	(200)
Charges de personnel	(4.147)	(3.758)	(389)
Charges externes	(1.488)	(1.586)	98
Impôts et taxes	(54)	(51)	(3)
Autres charges des activités courantes	(77)	(110)	33
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>(1.213)</b>	<b>(2.978)</b>	<b>1.765</b>
Dotations aux amortissements	(527)	(313)	(214)
Dotations aux provisions nettes		(236)	236
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>(1.740)</b>	<b>(3.527)</b>	<b>1.787</b>
Autres charges	(71)	(29)	(41)
Autres produits	35	50	(14)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(1.776)</b>	<b>(3.506)</b>	<b>1.558</b>
Charges financières	(260)	(327)	67
Produits financiers	59		59
<b>Résultat financier</b>	<b>(201)</b>	<b>(327)</b>	<b>126</b>
<b>Résultat de l'ensemble consolidé avant impôts</b>	<b>(1.972)</b>	<b>(3.833)</b>	<b>1.861</b>
Impôt sur les bénéfices	(1)	(13)	12
<b>Résultat net l'ensemble consolidé</b>	<b>(1.978)</b>	<b>(3.846)</b>	<b>1.868</b>

Au 31 Décembre 2021, le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 5.570 K€ en hausse de 1.961 K€ par rapport à la même période de l'année précédente soit une croissance de 54%.

Les charges de personnel s'établissent à (4.147) K€ en croissance de 389 K€ par rapport à l'exercice précédent. Il faut noter qu'une partie importante de cette hausse s'explique par le fait que la société a bénéficié en 2020 d'aides significatives sur ses charges de personnel, notamment en raison de la mise en place du chômage partiel sur quelques mois.

Les charges externes sont de (1.488) K€ en légère amélioration de 98 K€ par rapport à l'année précédente.

L'excédent brut d'exploitation consolidé est en amélioration 1.765 K€ par rapport à l'année 2020 et ressort à (1.213)K€ à fin décembre 2021.

Le résultat opérationnel à fin décembre 2021 s'établit à (1.776) K€ contre (3.506) K€ en 2020, enfin après prise en compte du résultat financier, le résultat net part du groupe annuel est de (1.978) K€, contre (3.846) K€ un an auparavant.

### Analyse par activité

#### FoodTech

Les ventes d'instruments et de services associés ont augmenté de 54% sur l'année 2021, avec une croissance particulièrement rapide en Europe et en Amérique du Nord. Le changement de management aux USA et un bon mix produit/services ont fait de cette région le premier marché pour la société, avec 29% des ventes réalisées en 2021. La Chine et l'Asie du Nord

(Japon/Corée), en forte croissance l'année précédente, ont maintenu leur bon niveau de performance. L'activité s'est donc répartie de manière géographiquement équilibrée.

La société a continué à élargir son offre de solutions d'analyse sensorielle, en hardware (lancement de l'œil électronique Iris Smart Vision) et en services. Combinée à une activité marketing et commerciale soutenue, cette stratégie d'élargissement de l'offre a permis de gagner de nouveaux Grands Comptes. 30 des 100 plus grands groupes agro-alimentaires mondiaux utilisent les instruments ou les services d'analyse sensorielle d'Alpha MOS.

Les tendances profondes du marché de l'agro-alimentaire (exigences de qualité des consommateurs, besoin de lancer des nouveaux produits plus fréquemment) vont dans les sens d'une plus grande utilisation d'instruments et d'outils d'intelligence artificielle pour augmenter l'humain, en particulier dans les tests sensoriels. Par ailleurs, les tensions sur le marché de l'emploi dans le secteur de la production alimentaire incitent les clients d'Alpha MOS à accélérer leur transition vers une plus grande automatisation/digitalisation.

Au niveau opérationnel, la société a su anticiper les risques de disruption logistique et réussi à améliorer ses délais moyens de livraison (de 26 jours pour un nez électronique Heracles en janvier 2021 à 18 jours en décembre 2021). La société a sécurisé ses approvisionnements et peut absorber la croissance anticipée en 2022.

Ces résultats commerciaux se traduisent comme suit dans le compte d'exploitation analytique de l'activité FoodTech :

En K€ - Compte de résultat FoodTech	2021	2020	Variance
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>5.570</b>	<b>3.609</b>	<b>1.961</b>
Autres produits des activités courantes	326	337	(11)
Variation des stocks de produits finis	(17)	(90)	73
Achats consommés	(1.582)	(1.404)	(178)
Charges de personnel	(3.457)	(2.874)	(583)
Charges externes	(1.305)	(1.203)	(102)
Impôts et taxes	(50)	(41)	(9)
Autres charges des activités courantes	(77)	(110)	33
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>(592)</b>	<b>(1.776)</b>	<b>1.184</b>

La forte croissance du chiffre d'affaires sur l'année 2021 permet à la société d'améliorer fortement l'excédent brut d'exploitation de l'activité FoodTech qui s'approche de l'équilibre. Les charges de personnel apparaissent en hausse par rapport à la même période de 2020 essentiellement en raison du fait que la société a bénéficié des aides octroyées pour le chômage partiel en 2020. Les charges externes sont en légère croissance, notamment parce que l'activité commerciale a repris un cours plus normal en 2021 ce qui a généré plus de déplacements et d'actions marketing.

### MedTech

A travers sa filiale BOYDSense, la société a poursuivi le développement de son analyseur d'haleine miniaturisé conçu pour surveiller de façon non invasive les paramètres vitaux. La troisième version de la plateforme d'étude a été livrée. Cette version comprend une application qui permet de lire les résultats d'analyse sur un téléphone portable. La première application de cet analyseur d'haleine miniaturisé est la surveillance de la concentration de glucose chez les personnes pré-diabétiques et les personnes diabétiques de type 2. Le travail d'amélioration de l'algorithme propriétaire et du logiciel d'interprétation des résultats d'analyse est entré dans une nouvelle phase avec le lancement d'une seconde étude clinique, cette fois-ci en partenariat avec le CHU de Toulouse.

Par ailleurs, l'activité MedTech a reçu le soutien de l'Europe via une subvention de €2.5M qui sera versé en 3 tranches, la première représentant au moins 50% du total probablement en juin 2022.

Accordée à l'issue d'un processus de sélection très rigoureux, cette subvention valide le potentiel technologique, économique et humain du projet MedTech de la société.

En K€ - Compte de résultat MedTech	2021	2020	Variance
<b>Produits des activités ordinaires</b>			
Autres produits des activités courantes	278	75	203
Variation des stocks de produits finis	-	-	-
Achats consommés	(22)	-	(22)

Charges de personnel	(690)	(884)	194
Charges externes	(183)	(383)	200
Impôts et taxes	(4)	(10)	6
Autres charges des activités courantes	-	-	-
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>(621)</b>	<b>(1.202)</b>	<b>581</b>

Il n'y a pas de chiffre d'affaires généré par l'activité MedTec qui en est encore au stade de développement. Les charges de cette activité restent importantes mais contenues et sont en baisse de près de 400K€ par rapport à la même période de l'année précédente.

### **Bilan consolidé**

En K€ - Normes IFRS – Données auditées	2021	2020	2021	2020	
Immobilisations incorporelles	1.368	1.103	2.047	1.695	Capital Social
Immobilisations corporelles	349	356	5.835	3.340	Prime d'émission
Immobilisations financières	171	176	(7.250)	(3.243)	Réserves
Droit d'utilisation contrats de location	1.002	877		92	Ecart de conversion
Autres actifs non courants	2	20	(1.978)	(3.846)	Résultat de l'exercice
<b>Total Actifs Non Courants</b>	<b>2.892</b>	<b>2.532</b>	<b>(1.346)</b>	<b>(1.962)</b>	<b>Total Capitaux Propres</b>
Stocks et en-cours	630	621	140	146	Provisions pour risques et charges
Clients et comptes rattachés	911	350	858	735	Dettes de location non courante
Autres actifs courants	715	577	1.886	1.730	Passifs financiers à long terme
Trésorerie et équivalents	2.715	984	437	330	Autres passifs non courants
<b>Total Actifs Courants</b>	<b>4.971</b>	<b>2.532</b>	<b>3.321</b>	<b>2.941</b>	<b>Total Passifs Non Courants</b>
			339	271	Passifs financiers à court terme
			209	196	Dettes de location courante
			667	701	Fournisseurs et comptes rattachés
			4.673	2.917	Autres dettes
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>7.863</b>	<b>5.064</b>	<b>5.888</b>	<b>4.085</b>	<b>Total Passifs Courants</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>7.863</b>	<b>5.064</b>	<b>7.863</b>	<b>5.064</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>

Les actifs non courants passent de 2.532 K€ fin 2020 à 2.892 K€ fin 2021,

Au 31 décembre 2021, les immobilisations incorporelles sont de 1.368 K€.

Les actifs courants ressortent à 4.971 K€ contre 2.532 K€ au 31 décembre 2020, soit une hausse de 2.439 K€.

Cette hausse s'explique principalement par

- La hausse de 563K€ du compte client généré par un montant important de facturation sur le mois de décembre 2021,
- La hausse de la trésorerie qui passe de 984 K€ à 2.715 K€ est qui provient de l'augmentation de capital réalisé en octobre 2021.

Malgré cette augmentation de capital, et en raison de la perte de l'exercice, les capitaux propres part du groupe restent négatifs et ressortent à (1.346) K€ au 31 décembre 2021.

Les passifs non courants augmentent légèrement et passent de 2.941 K€ fin 2020 à 3.321 K€ au 31 décembre 2021.

Le total des dettes fournisseurs au 31 décembre 2021 est de 667 K€.

Les autres dettes s'élèvent à 4.673 K€, en hausse de 1.756 K€ par rapport à l'exercice précédent.

### **Endettement du groupe**

Le total des « passifs financiers long terme » et « autres dettes » s'élèvent à 6.559 K€ au 31 décembre 2021 en hausse de 1.912 K€ sur un an.

Les principaux postes de ce passif sont les suivants :

- Avances en comptes courant actionnaires (intérêts inclus) 2.206 K€
- Dettes organismes sociaux 1.895 K€
- PGE Société Générale 635 K€
- Prêt innovation BPI 370 K€
- Prêts historiques faisant partie du plan de remboursement 770 K€

### 1.1.3 Situation financière et résultats de la Société Alpha MOS SA

L'exercice concerné est d'une durée de douze (12) mois couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021.

La société Alpha MOS, société mère, a poursuivi son activité, à savoir :

- La conception, la production (pour l'essentiel externalisée), la commercialisation de solutions et de systèmes électroniques d'analyse sensorielle et plus précisément d'instruments dédiés à la mesure de l'odeur, du goût et de l'aspect visuel (couleur et forme).
- Outre le développement et la vente d'instruments, la société réalise des prestations de services, de maintenance, d'assistance et de formation auprès de ses clients.
- La recherche et le développement de produits et solutions incluant les logiciels,
- La production, le test et la calibration des instruments via des sous-traitants,
- La commercialisation de ses produits soit directement à ses clients (finaux ou distributeurs) en France et en zone EMEA et au Japon, ainsi qu'en Asie pour le compte de la filiale chinoise, soit à sa filiale aux Etats-Unis,
- La mise en place et l'installation de ses produits vendus soit directement à ses clients finaux en France et en zone EMEA, soit en support aux distributeurs et à ses filiales au Japon, en Asie et aux Etats-Unis,
- La réalisation de prestations de services (études d'ingénierie, maintenance et SAV, analyses techniques pour ses clients et ses filiales),
- La gestion des participations détenues.

#### Compte de résultat social

Le compte de résultat de la société Alpha MOS SA est le suivant :

En K€ - Normes IFRS – Données auditées	2021	2020	Variance
Ventes de services	380	228	152
Ventes de marchandises	4.440	3.093	1.347
<b>Total Chiffre d'Affaires</b>	<b>4.819</b>	<b>3.321</b>	<b>1.498</b>
Autres produits	1.410	7.031	(5.621)
Achats de marchandises	(1.782)	(1.055)	(727)
Variation de stock	(22)	(139)	117
Charges externes	(2.096)	(1.851)	(245)
Impôts et taxes	(49)	(49)	-
Charges de personnel	(2.435)	(2.311)	(124)
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>(155)</b>	<b>4.947</b>	<b>(5.102)</b>
Dotations aux amortissements	(275)	(278)	3
Dotations aux provisions nettes	(1.026)	(979)	(47)
Autres charges	(73)	(73)	(16)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(1.528)</b>	<b>3.633</b>	<b>(5.161)</b>
Produits financiers	402	720	(318)
Charges financières	(1.146)	(332)	(814)
<b>Résultat financier</b>	<b>(1.063)</b>	<b>387</b>	<b>(1.450)</b>
Produits exceptionnels	10	103	(93)
Charges exceptionnelles	(34)	(7.602)	7.568
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(25)</b>	<b>(7.499)</b>	<b>7.474</b>
Impôt sur les bénéfices	92	157	(65)
<b>Résultat net</b>	<b>(2.524)</b>	<b>(3.321)</b>	<b>797</b>

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la société Alpha MOS a réalisé un chiffre d'affaires de 4.819 K€ en croissance de 1.498 K€ par rapport à l'année précédente. Cette forte croissance a été rendue possible grâce à la croissance de l'activité du Groupe Alpha MOS en général, la société Alpha MOS SA réalisant près de 50% de son chiffre d'affaires par la facturation intragroupe vers ses filiales commerciales en Chine et aux USA et vers son distributeur au Japon.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 1.804 K€ contre 1.194 K€ au cours de l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 2.096 K€ contre 1.851 K€ au cours l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 49 K€ au même niveau que l'exercice précédent.

Le montant des traitements, salaires et charges sociales s'élève à 2.435 K€ contre 2.311 K€ au cours de l'exercice précédent, soit une hausse de 124 K€ qui s'explique en partie par les mesures de chômage partiel mises en place par la société au cours des mois de avril, mai et juin 2021.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 1.301 K€ dont 938 € correspondant à des dépréciations de comptes clients ou de comptes courants intra-groupe.

L'excédent brut d'exploitation de l'année 2021 s'établit à (155) K€, proche de l'équilibre, mais en très forte baisse par rapport au résultat d'exploitation de (3.633) K€ constaté lors de l'exercice précédent.

Il faut toutefois rappeler que l'excédent brut d'exploitation de l'exercice 2020 est fortement positif en raison des reprises sur amortissements qui ont été faites pour un montant de 6.863 K€ dont 6.409 K€ sont liées à la réorganisation juridique du groupe. La contrepartie de ces reprises sur amortissements ayant été pour partie comptabilisé en charges exceptionnelles pour un montant de 7.597 K€.

Si l'on regarde au niveau du résultat net, celui-ci s'établit à (2.524) K€, en amélioration de 797 K€ entre l'exercice 2020 et 2021.

Ce résultat ne supporte pas de charge d'impôt, mais bénéficie de la comptabilisation de crédits d'impôts recherche et innovation à hauteur de 92 k€.

### **Bilan social**

Le bilan de la société Alpha MOS SA est le suivant :

En K€ – Données auditées	2021	2020	2021	2020	
Immobilisations incorporelles	1.544	1.432	2.047	1.696	Capital social
Immobilisations corporelles	184	236	5.835	3.340	Prime d'émission
Immobilisations financières	11.075	866	10.000	-	Ecart de réévaluation
<b>Total actifs immobilisés</b>	<b>12.803</b>	<b>2.534</b>	45	45	Réserves
Stock	542	538	(6.580)	(3.259)	Report à nouveau
Créances clients	2.708	1.691	(2.524)	(3.321)	Résultat de l'exercice
Autres créances	282	288	<b>8.822</b>	<b>(1.500)</b>	<b>Total Capitaux Propres</b>
Disponibilités	2.451	784	277	325	Avances conditionnées
Ecart de conversion actif	183	28	199	225	Provisions
<b>Total actifs circulants</b>	<b>6.166</b>	<b>3.329</b>	3.986	2.550	Emprunts et dettes financières
			2.956	2.295	Dettes fournisseurs
			2.290	1.526	Dettes fiscales et sociales
			92	176	Autres dettes
			37	109	Produits constatés d'avance
			310	156	Ecart de conversion passif
			<b>10.147</b>	<b>7.363</b>	<b>Total Dettes</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>18.969</b>	<b>5.863</b>	<b>18.969</b>	<b>5.863</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>

Le bilan de la société se caractérise par une forte amélioration des capitaux propres à 8.822 K€ contre (1.500) K€ au 31 décembre 2020. Cette amélioration provient :

- De l'augmentation de capital d'un montant de 3.052 K€ réalisé en octobre 2021,
- D'un écart de réévaluation de 10.000 K€ provenant de la réévaluation libre des actifs (voir détail dans la description des événements post clôture),
- Et de la perte de (2.524) K€ de l'exercice.

Les stocks ont une valeur nette de 542 K€.

Le poste clients et comptes rattachés s'établit au 31 décembre 2021 à 2.708 K€ contre 1.691 K€ au 31 décembre 2020.

Le montant net des autres créances est stable à 282 K€.

La trésorerie courante passe de 784 K€ au 31 décembre 2020 à 2.451 K€ en fin de période.

Le total des dettes au 31 décembre 2021 est de 10.147 K€. Les principales dettes se détaillent comme suit :

Emprunts et dettes financières : 3.986 K€

Dont avances en comptes courant actionnaires (intérêts inclus) 2.206 K€

Dont PGE Société Générale 635 K€

Dont prêt innovation BPI 370 K€

Dont prêts historiques faisant partie du plan de remboursement 770 K€

Dettes fournisseurs : 2.956 K€, dont 2.492 K€ de fournisseurs intra-groupe

Dettes fiscales et sociales : 2.290 K€  
Dont organismes sociaux 1.847 K€  
Dont personnel 325 K€  
Dont fiscal 116 K€

Il faut donc noter que la société verse des échéances trimestrielles dans le cadre du plan de remboursement réparties par nature de créance par le commissaire à l'exécution du plan, celui-ci effectuant le décaissement auprès des créanciers.

Les nouvelles échéances de remboursement détaillées par année sont maintenant les suivantes :

Echéances 2021 : 79 K€  
Echéances 2022 : 196 K€  
Echéances 2023 : 275 K€  
Echéances 2024 : 301 K€  
Echéances 2025 : 354 K€  
Echéances 2026 : 105 K€

La somme restant due au 31 décembre 2021 au titre de ce plan est de 1.290K€.

#### **1.1.4 Évolution prévisible de la situation de la société et perspectives d'avenir**

##### Activité FoodTech

Alpha MOS s'est fixé comme objectif d'accélérer la croissance pour atteindre, d'ici 2 à 3 ans, un chiffre d'affaires de l'ordre de 15 millions d'euros et une marge d'excédent brut d'exploitation supérieure à 15%.

Pour ce faire, la société va s'appuyer sur le travail de pénétration des Grands Comptes, qui va continuer. Le travail d'élargissement de l'offre d'analyse sensorielle va également s'accélérer, afin de proposer des solutions flexibles à nos clients :

- Vente d'instruments
- Vente de contrats annuels de service d'analyse sensorielle
- Monétisation des données sensorielles produites par nos analyses
- En partenariat avec des acteurs reconnus de l'agro-alimentaire, développement de nouvelles solutions techniques

Les tendances lourdes du marché de l'agro-alimentaire vont vers l'automatisation des process et la réduction des risques par une plus grande utilisation de données. Les solutions proposées par alpha MOS répondent à ce besoin. Le positionnement de notre offre en augmentation de l'humain (panels de testeurs) aide nos clients dans leur transition vers un modèle industriel plus efficace et plus rigoureux. L'élargissement de notre portefeuille de solutions facilite leur décision d'achat. Ces fondamentaux solides permettront de maintenir une croissance solide sur le long terme.

##### Projet MedTech

Alpha MOS, à travers sa filiale BOYDSense, va poursuivre le développement de son produit d'analyse des biomarqueurs de l'haleine. L'étude clinique en cours va permettre de franchir une étape importante dans la précision des algorithmes de calcul, et de poursuivre ensuite vers la finalisation d'un produit commercialisable.

Dans le même temps, BOYDSense poursuit activement la recherche de financement publics et privés nécessaires au développement industriel et commercial de sa technologie, avec la mesure non invasive de la glycémie comme première application médicale.

#### **1.1.5 Activités en matière de recherche et de développement**

Un des axes stratégiques majeurs du groupe Alpha MOS est l'innovation.

Ainsi, l'activité de Recherche et de Développement du groupe Alpha MOS représente au 31 décembre 2021 près de 30% du chiffre d'affaires annuel.

Les équipes de développement comptent plus de quinze (15) ingénieurs et techniciens, participant aux travaux de Recherche et de Développement relatifs aux projets MedTech et FoodTech.

L'activité et le savoir-faire d'Alpha MOS reposent à la base sur une expertise en chimie analytique mais intègre aussi des compétences en électronique, mécanique et fluide, ainsi qu'en algorithmie et en développement logiciel.

C'est la combinaison de ces expertises, et l'expérience des collaborateurs de la société, qui permettent d'une part de développer des instruments et d'autre part d'assister les clients dans la construction de solutions adaptées à leurs besoins propres.

La variété des demandes amène l'entreprise à développer en permanence de nouvelles méthodes et référentiels d'analyse et à faire évoluer ses produits et sa gamme.

Il est rappelé que la société procède, lorsque les conditions sont remplies, à l'activation de certaines charges de R&D en immobilisations et est éligible au Crédit d'Impôt Recherche.

Les investissements du groupe sont essentiellement constitués par :

- Des investissements faits en R&D qui portent sur :
  - L'amélioration des performances des gammes d'analyseurs commercialisés destinés aux laboratoires des industriels,
  - Le développement d'analyseurs adaptés aux lignes de production des industriels,
  - Le développement de solutions basées sur les micro-capteurs MOS,
  - Les dépôts de brevets.
- L'acquisition de matériel informatique et de production :
  - La mise à niveau des systèmes informatiques,
  - La maintenance de l'outil industriel,
  - Diverses acquisitions d'outillage.

Selon la nature des projets de R&D, les dépenses correspondantes sont comptabilisées soit en charge dans le compte de résultat, soit en immobilisation incorporelle au bilan.

Les frais de recherche sont comptabilisés comme des dépenses à mesure qu'ils sont engagés. En conformité avec la norme IAS 38 (Immobilisations incorporelles), ces dépenses sont constatées en charge de la période dans la rubrique « Frais de recherche ».

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut :

- démontrer son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- démontrer la façon dont l'immobilisation incorporelle va générer des avantages économiques probables futurs soit par la commercialisation, soit par son utilité interne pour le groupe,
- évaluer précisément les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement,
- évaluer le coût de cet actif de façon fiable.

La comptabilisation en actif des frais de développement débute lorsque les critères sont remplis.

L'actif est comptabilisé à son coût de production.

Les frais de R&D de la société portant sur des développements d'instruments sont amortis sur une durée de cinq (5) ans à compter de leur phase finale de développement lorsque l'actif est prêt à l'emploi.

Les charges directes de R&D hors coûts administratifs indirects s'élèvent sur l'année 2021 à 1.653 K€ contre 2.168 k€ sur l'exercice précédent et se répartissent comme suit entre l'activité Food et l'activité Med :

<b>Groupe Alpha MOS - Dépenses de R&amp;D - '000€</b>	<b><u>2020</u></b>	<b><u>2021</u></b>
Projets Medtech	(1 276)	(858)
Projets Foodtech	(892)	(795)
<b>Total dépenses</b>	<b>(2 168)</b>	<b>(1 653)</b>
<i>dont charges de personnel</i>	<i>(1 554)</i>	<i>(1 284)</i>
<i>dont charges externes</i>	<i>(614)</i>	<i>(369)</i>
<b>Dépenses immobilisées</b>	<b>257</b>	<b>467</b>
<b>Total impact P&amp;L</b>	<b>(1 911)</b>	<b>(1 186)</b>

Sur ces 1.653 K€ de dépenses de R&D, 467 K€ ont été comptabilisé en immobilisations incorporelles.

#### Projets FoodTech

Le groupe Alpha MOS développe actuellement une nouvelle version de sa base de données ArochemBase, qui compte plus de 145 000 composés volatiles organiques. Cette base de données permet aux clients Alpha MOS de développer plus rapidement des nouveaux produits et d'organiser de façon rapide et efficace leur contrôles qualité pour les ingrédients ainsi que pour les produits finis. Cette base de données vient en complément de l'offre logicielle d'Alpha MOS qui comprend notamment le logiciel AlphaSoft qui permet d'analyser les informations fournies par la gamme de nez électronique Heracles, de langue électronique Astree et de l'œil électronique Iris. La nouvelle version de l'ArochemBase intègre des fonctionnalités d'accès distribué qui permettra à nos clients de travailler en réseau.

Après le lancement du nouvel Iris Smart Vision, un œil électronique spécialement conçu pour le contrôle qualité de la torréfaction des noisettes, noix, grains de cafés et autres fruits torréfiés, la nouvelle version de l'Arochembase est une nouvelle étape pour adapter les analyseurs Alpha MOS aux exigences des lignes de production de ses clients.

Alpha MOS a également adapté sa plateforme logicielle afin de permettre la gestion souple des licences d'utilisation et le développement des services de location d'analyseurs (TAAS).

#### Projets MedTech

Le groupe Alpha MOS a développé 20 prototypes précis, autonomes, facilement transportables et facilement utilisables de contrôle non invasif du glucose. Sur cette base, le groupe a développé des algorithmes embarqués et ces algorithmes sont actuellement testés dans le cadre d'une étude clinique au Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Toulouse.

Ces prototypes fonctionnent avec une application disponible sur les téléphones Android. Ils sont simples et intuitifs à utiliser et ne nécessitent aucune formation spécifique.

Le développement de ces prototypes et l'avancée générale du projet MedTech ont été récompensées par l'obtention d'une subvention de l'Union Européenne d'un montant de 2.5M€, au terme d'un processus de sélection extrêmement concurrentiel.

Les projets FoodTech et MedTech sont protégés par le dépôt de brevets en France et à l'international afin d'en assurer la valeur à long terme.

### **1.1.6 Activité et résultats des filiales**

Depuis sa création fin 1992, le siège d'Alpha MOS est basé à TOULOUSE, France.

Il regroupe l'équipe de Recherche et Développement, les achats et la logistique, la Comptabilité-Finance, le Marketing et des Commerciaux, ainsi que le Support Technique et un laboratoire d'application depuis lequel les experts mènent des tests d'analyse et fournissent des prestations d'analyse sensorielle en amont ou en accompagnement de la vente des solutions.

La société possède deux filiales ayant un rôle essentiellement commercial pour répondre aux besoins des clients locaux.

La première, Alpha MOS America, est basée aux Etats-Unis depuis plus de quinze (15) ans.

Les bureaux sont situés à Hanover, MD et rassemblent des équipes commerciales et de support technique ainsi qu'un laboratoire. En 2018, la société a ouvert un bureau de vente à Chicago, IL.

Les équipes commerciales et de support technique dédiées à cette zone géographique ainsi que le laboratoire spécialisé en analyse sensorielle sont en mesure d'apporter des réponses et un support réactif au marché nord-américain.

La deuxième, Alpha MOS Instruments Trading Co, est située à Shanghai et rassemble des équipes commerciales et de support technique ainsi qu'un laboratoire.

Dans ces deux filiales d'Alpha MOS, les salariés ont un rôle essentiellement commercial pour répondre aux besoins des clients locaux.

La troisième filiale, BOYDSense SAS a été créée en décembre 2021. Elle est basée à Toulouse et a pris le contrôle à 100% de la société BOYDSense Inc, elle-même précédemment filiale à 100% de Alpha MOS SA et créée en 2015. Cette filiale est chargée de développer le projet médical du groupe.

En résumé, Alpha MOS distribue ses produits et services via :

- une distribution intégrée via les filiales organisée par marché géographique : Europe, Amérique du Nord, et Asie pour tous les produits propriétaires qui sont accompagnés par un support technique géographique dédié, intégré à la division de services aux clients ;

- les laboratoires des filiales Alpha MOS qui assurent les prestations de services, installation, formation, services après-vente et services d'analyse sensorielle en accompagnement des ventes ;
- une distribution via un réseau d'une trentaine de distributeurs en Europe et dans le reste du monde.

La Société est la société mère du groupe qui comprend 2 filiales à l'étranger et une en France contrôlées chacune à 100%. La filiale Française BOYDSense SAS détient 100% du capital de BOYDSense Inc.

#### **Tableau des filiales et participations**

Raison Sociale	Forme	Siren	Capital social (monnaie locale)	Siège	% controle	% intérêt	Méthode
Alpha MOS SA	SA	382 274 846	2.034.763	Toulouse	Mère	Mère	IG
Alpha MOS USA	Inc (USA)		2.114.779	Maryland	100%	100%	IG
Alpha MOS Shanghai Instrument Trading	WFOE		1.002.000	Shanghai	100%	100%	IG
BOYDSense SAS (*)	SAS	880 294 774	1.000	Toulouse	100%	100%	IG
BOYDSense Inc	Inc (USA)		8.524.837	Californie	100%	100%	IG

Sur le plan géographique, le groupe commercialise ses produits aux États-Unis à travers sa filiale américaine et au Japon par l'intermédiaire de son distributeur exclusif, la société Alpha MOS Japan.

La filiale chinoise créée en 2011 exerce principalement une activité commerciale et de support technique, les ventes sur la zone Asie-Pacifique étant réalisées majoritairement par la société-mère via des distributeurs.

La société mère opère sur le reste du monde.

La filiale BOYDSense Inc créée en 2015 a gère le plan produit MedTech et coordonne les activités du groupe sur l'ensemble de ces solutions.

La filiale BOYDSense SAS créée en 2019 est depuis juillet 2021 la société mère de BOYDSense Inc qu'elle contrôle à 100%. C'est cette société qui depuis cette date a repris la gestion et la coordination du projet MedTech.

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique s'analyse comme suit :

	Alpha MOS Inc	Alpha MOS Chine	Alpha MOS SA	BOYDSense SAS	BOYDSense Inc	Total
<b>En '000€ au 31/12/2021</b>						
Chiffre d'affaires consolidé (*)	1.575	624	3.371	-	-	5.570
Valeur comptable des actifs (**)	813	885	5.651	302	211	7.862
Résultat opérationnel	(123)	520	(1.752)	(203)	(356)	(1.914)
Investissements corporels et incorporels	43	26	307	57	136	569
<b>En '000€ au 31/12/2020</b>						
Chiffre d'affaires consolidé (*)	750	258	2.601	-	-	3.609
Valeur comptable des actifs (**)	665	295	3.133	120	851	5.064
Résultat opérationnel	(616)	146	(1.743)	(250)	(1.042)	(3.505)
Investissements corporels et incorporels	7	6	429	2	40	484

#### **1.1.7 Délai de paiement des fournisseurs**

Conformément à l'article D441-4 du Code de commerce, la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance au sein de la société Alpha MOS SA est présentée ci-après :

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître :

- les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu,
- les factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice.

#### **Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu**

	Article D. 441 I, 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				
Montant total des factures concernées (TTC)	-125 344	-24 403	0	-10 330	-160 077
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	-2,90%	-0,56%	0,00%	-0,24%	-3,70%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	NON APPLICABLE				
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées</b>					
Nombre de factures exclues					
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)	2 554 917				
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)</b>					
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Entre 15 et 60 jours selon les factures				

	Article D. 441 I, 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				
Montant total des factures concernées (TTC)	112 767	722	0	0	113 489
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (Préciser HT ou TTC)	NON APPLICABLE				
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	2,33%	0,01%	0,00%	0,00%	2,35%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées</b>					
Nombre de factures exclues					
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)	3 643 261				
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 441-3 du Code de commerce)</b>					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	NON APPLICABLE				

### **Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice**

Cette information n'est pas disponible.

### **Autorisation de cautions, avals et autres garanties**

La société n'est pas engagée à cet effet, n'ayant consenti aucune caution, aval ou autres garanties.

### **Observation des délégués du Personnel/ membres du CSE**

Les délégués du personnel, et depuis mars 2019 les membres du CSE, n'ont formulé aucune observation sur la situation économique et sociale de la société

## **1.2 Situation de la répartition du capital et des droits de vote**

### **1.2.1 Rappel des principes de détentions d'actions et franchissement de seuils.**

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui viendrait à posséder, directement ou indirectement, par l'intermédiaire d'une ou plusieurs personnes morales qu'elle contrôle au sens de l'article L.233.3 du Code de Commerce, un nombre d'actions ou de droits de vote représentant deux (2 %) pour cent du capital ou des droits de vote de la société ou tout multiple de ce pourcentage et ce même si ce multiple dépasse le seuil légal de cinq (5 %) pour cent devra, selon les statuts de la société Alpha MOS, notifier à la société le nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède par lettre recommandée avec accusé réception au siège social de la société dans un délai de quinze (15) jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils.

Cette obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions que celles prévues à l'alinéa précédent chaque fois que la fraction du capital détenue devient inférieure à l'un des seuils prévus à l'alinéa ci-dessus.

En cas de non-respect de ces dispositions, les participations en capital ou droit de vote excédant le seuil donnant droit à déclaration seront privés du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux (2) ans suivant la date de régularisation de la notification, si cette privation est demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble ou séparément deux (2 %) pour cent au moins du capital ou des droits de vote de la société.

Il est rappelé que :

- Les actions inscrites au nominatif depuis au moins deux (2) ans bénéficient d'un droit de vote double,
- Les actions éventuellement détenues par la société sont privées de droit de vote (actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité).

Au 31 décembre 2021, la table de capitalisation ressortait comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% de capital	Total des droits de vote exerçables	% de droits de vote
AMBROSIA INVESTMENTS AM	4.050.653	39,81	7.955.430	44,24
JOLT TARGETED OPPORTUNITIES FPCI	4.050.653	39,81	7.955.430	44,24
Autres Nominatifs	24.227	0,24	24.360	0,14
Auto détention	0	0	0	0
Flottant	2.048.284	20,13	2.048.284	11,39
Total	10.173.817	100,00	17.983.504	100,00

Soit en synthèse :

	31/12/2021
Nombre actions composant le capital de la société	10.173.817
Nombre de droits de vote théoriques	18.983.504
Nombre de droits de vote net	17.983.504
Nombre de votes doubles	7.809.687
Titres auto détenus	0

Conformément à l'article L233-8 du Code de commerce et au Règlement Général de l'AMF, ces données sont publiées lors de chaque modification.

A sa connaissance, la société n'a pas eu connaissance d'évolution depuis cette date.

A la connaissance de la société, aucun autre actionnaire que ceux apparaissant dans le tableau ci-dessous ne possède plus de cinq (5 %) pour cent du capital social ou des droits de vote à la clôture de l'exercice.

### 1.2.2 Franchissement de seuils et Identité des principaux actionnaires concernés

L'information a été établie sur la base des notifications reçues par la société en application de l'article L 233-7 du Code de commerce.

Au dernier jour de l'exercice social le 31 décembre 2021, la situation était la suivante :

	% du capital	% de droits de vote
2 à 5 %		
5 à 10 %		
10 à 15 %		
15 à 20 %		
20 à 25 %		
25 à 33 1/3%		
33 1/3 à 50 %	Ambrosia Investments AM SARL Jolt Targeted Opportunities FPCI	Ambrosia Investments AM SARL Jolt Targeted Opportunities FPCI
50 à 66 2/3 %		
66 2/3 à 90 %		
90 à 95 %		
Plus de 95 %		

### 1.2.3 Capital détenu par les salariés

	Nombre	%
Actions nominatives détenues directement par les salariés	Néant	Néant
Actions attribuées gratuitement aux salariés	Néant	Néant

<b>Plan d'options d'achat d'actions</b> <sup>1</sup>	Néant	Néant
--	-------	-------

Depuis la loi sur l'épargne salariale du 20 février 2001, prise en sa dernière modification par la loi Breton du 26 décembre 2005, et conformément à l'article L225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce, tous les trois (3) ans, les sociétés anonymes ont l'obligation légale de demander aux actionnaires de leurs sociétés de se prononcer sur un projet d'augmentation de capital réservé aux salariés lorsque les actions détenues par les salariés de la société ou de celles qui lui sont liées, au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce, représentent moins de trois (3) % du nominatif pur social.

Constatant que le pourcentage d'actions détenues par le personnel salarié au sein du capital social de la société au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce (placé notamment dans un plan d'épargne entreprise) est inférieur à trois (3) %, l'Assemblée Générale, statuant en la forme extraordinaire en date du 16 juin 2019, été invitée à se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux adhérents de plan d'épargne.

Cette résolution a été rejetée.

Il est ici précisé que la loi du 19 juin 2019 de simplification du droit des sociétés a mis fin à l'obligation de consultation périodique des actionnaires en vue de se prononcer sur une augmentation de capital réservée aux salariés.

La loi nouvelle a supprimé l'obligation faite aux sociétés par actions dont les actions détenues par les salariés représentent moins de 3 % du capital social de convoquer tous les trois ans (délai porté à cinq ans dans certaines situations) une assemblée générale extraordinaire appelée à se prononcer sur une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise (C. com. art. L 225-129-6, al. 2 modifié ; Loi art. 20).

Est en revanche maintenue l'obligation, lors de toute décision d'augmentation du capital par apport en numéraire dans une société par actions, de se prononcer sur un projet de résolution d'augmentation réservée aux salariés (C. com. art. L 225-129-6, al. 1).

Aucune option n'a été exercée en 2021 par des salariés.

#### **1.2.4 Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres Alpha MOS**

En application de l'article L621-18-2 du Code Monétaire et Financier, doivent être déclarées les opérations réalisées par les dirigeants ou les personnes auxquelles ils sont étroitement liés sur l'exercice 2021 : il est signalé qu'il n'y a pas eu d'opération à cet effet sur cet exercice.

#### **1.2.5 Autorisation d'achat et de vente de ses propres actions par la société Alpha MOS**

Il a été mis à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 29 juin 2021 d'autoriser le Conseil d'Administration, pour une durée de dix-huit (18) mois, à acheter des actions de la société dans la limite de dix (10 %) pour cent du capital.

Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette possibilité. En conséquence, au 31 décembre 2021, la société ne détenait aucune de ses actions.

#### **1.2.6 Absence d'accords en cas de changement de contrôle de la société**

Il n'existe pas d'accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts.

#### **1.2.7 Évolution du cours du titre au cours de l'exercice écoulé**

Au titre de l'exercice 2021, nous avons pu suivre l'évolution du cours de l'action de la société Alpha MOS, de la manière suivante :

<sup>1</sup> transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instrument de capitaux propres

Mois 2021	Cours le plus bas en €	Cours le plus haut en €	Cours moyens en €
Janvier	1,53	6,05	2,59
Février	3,00	4,38	3,33
Mars	2,68	4,24	3,20
Avril	2,70	4,58	3,56
Mai	1,76	3,21	2,44
Juin	1,64	3,90	1,93
Juillet	2,01	2,92	2,37
Aout	2,95	3,49	3,20
Septembre	2,91	8,98	4,33
Octobre	3,46	7,66	4,69
Novembre	1,88	3,86	2,38
Décembre	2,06	2,80	2,33

Ci-joint le graphique retraçant l'évolution du cours de l'action sur l'année 2021 ainsi que sur les deux premiers mois de l'année 2022 :



### 1.3 Principaux risques, incertitudes et couvertures

#### 1.3.1 Risques, incertitudes et couvertures

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats du groupe.

Au niveau groupe, des précisions sont fournies dans les annexes aux comptes consolidés, les principaux risques identifiés étant le risque de liquidité et le risque lié à l'exécution des contrats.

Les principaux facteurs de risque identifiés par la société sont donc les suivants :

**Risque de liquidité et risques liés aux renforcements des fonds propres.**

Il est rappelé que la société a subi plusieurs exercices consécutifs de perte et qu'elle est actuellement en exécution d'un plan de continuation permettant le règlement des dettes antérieures au redressement judiciaire sur une période de neuf (9) ans, et ce tel qu'homologué par jugement du Tribunal de commerce de Toulouse en date du 19 septembre 2014.

Au 31 décembre 2021, la dette liée au plan de continuation inscrite au passif du bilan est de 1.333K€.

Les échéances restant à décaisser au titre du plan ont été détaillées au paragraphe 6.1 du présent rapport.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation par échéance des passifs courants et non courants au 31 décembre 2021 :

	Total	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
31/12/2021	9 209 K€	3 321 K€	5 888 K€	0 K€
31/12/2020	7 026 K€	2 941 K€	4 085 K€	0 K€
31/12/2019	4 791 K€	2 389 K€	2 031 K€	372 K€
31/12/2018	3 738 K€	1 460 K€	1 906 K€	372 K€
31/12/2017	4 183 K€	1 756 K€	1 425 K€	1 002 K€

Au 31 décembre 2021, la trésorerie et les équivalents de trésorerie du groupe s'élevaient à un montant de 2.715 K€.

**Risque de change**

Chaque société du groupe réalise sa facturation dans sa devise nationale :

France Facturation en Euros  
 Etats-Unis Facturation en Dollars américains  
 Chine Facturation en Renminbi

Le groupe n'a pas pris de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change.

Le risque de change est lié essentiellement à des investissements dans des filiales étrangères et il se matérialise lors de la conversion des comptes de la filiale dans la devise de présentation de la société consolidante Alpha MOS SA (en Euro – impact en capitaux propres).

La monnaie de présentation des comptes du groupe est l'Euro.

Les états financiers des sociétés consolidées dont la devise de fonctionnement est différente de l'euro sont convertis au cours de clôture pour le bilan de la période et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie.

Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en consolidé dans le poste « Autres Éléments du Résultat Global ».

Les taux de change utilisés ont été les suivants :

Devises	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Dollar américain (1\$ = ...€)				
Cours de clôture	0.8829	0.8149	0.8902	0,8734
Cours moyen	0.8450	0.8762	0.8932	0,8464
RMB chinois (1 RMB = ...€)				
Cours de clôture	0.1390	0.1247	0.1278	0,1270
Cours moyen	0.1310	0.1271	0.1293	0,1281

Le groupe ne dispose pas de couverture de change pour l'instant mais pourra être conduit à contracter des couvertures si son exposition en devises venait à augmenter.

Les moyens mis en œuvre pour assurer la gestion du risque correspondent principalement à une surveillance régulière des cours de change ainsi qu'à une analyse régulière des risques avec la Direction.

### **Risque de taux**

Le groupe Alpha MOS n'est pas foncièrement exposé à ce jour à des risques de taux.

Les emprunts contractés dans le passé et en cours ont été faits en euros sur la base d'un taux fixe, et non sur des taux variables.

Alpha MOS n'utilise aucun instrument dérivé de taux.

L'exposition du groupe concerne principalement les équivalents de trésorerie.

Ceux-ci sont composés de comptes à terme.

Les variations de taux d'intérêt ont une incidence directe sur le taux de rémunération des placements et les flux de trésorerie générés.

Les dettes en euros à plus d'un (1) an ont été actualisées au taux de 5 % (sauf les dettes fiscales).

L'impact de la désactualisation enregistrée dans le résultat financier s'élève à 53 K€.

Les engagements de retraite sont actualisés au taux de 0,98 % contre 0,34% au 31 décembre 2020.

### **Risque sur placements**

La politique du groupe à ce jour est de ne pas rémunérer sa trésorerie ou de procéder à la rémunération de celle-ci avec une prise minimale de risques soit essentiellement par des comptes à terme.

Dans les années à venir, le groupe pourrait être conduit à recourir à des produits de placement plus complexes.

### **Risque de crédit**

Au niveau du risque clients, l'analyse suivante peut être faite :

- Les grands comptes présentent peu de risques d'insolvabilité ;
- Les clients de taille PME/PMI présentent un risque d'insolvabilité plus élevé, contrôlé par les responsables des filiales concernées puis par les services comptables de la société en charge des procédures de recouvrement.

Les risques éventuels relevés font l'objet de dépréciations.

Les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent et l'exposition du groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative.

Le groupe ne présente pas de concentrations importantes de risque de crédit.

L'état des créances est détaillé dans le tableau suivant :

En K€	Montant	Moins	Moins de	Plus de
Valeurs Brutes	Total	d'un an	5 ans	5 ans
Clients douteux	40		40	
Provisions pour dépréciation	38		38	
<b>Autres actifs non courants</b>	<b>2</b>	-	<b>2</b>	-
<b>Clients et comptes rattachés</b>	<b>911</b>	<b>911</b>		
<i>Rappel 31/12/2020 - Valeur nette</i>	<i>350</i>	<i>348</i>	<i>2</i>	<i>-</i>

Au 31 décembre 2021 le montant des créances douteuses est de 38 k€, dépréciées à près de 95 %.

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du groupe, c'est-à-dire notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'exposition du groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments.

Le groupe a une politique d'investissement sélective et prudente en matière de gestion de ces excédents de trésorerie, ces derniers se limitant à des placements court-terme (SICAV monétaires) constitués sans risque en capital (autre que le risque de contrepartie).

Le groupe fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

#### **Risques liés au ralentissement des investissements des clients**

Les ventes des produits et de services sont liées aux décisions d'investissement des clients de la société.

Si ces derniers, pour des raisons macro-économiques ou des raisons propres, viennent à décaler ou à annuler leurs investissements dans ces domaines, cela pourrait avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la société.

#### **Risques liés à la concurrence.**

Les concurrents directs, ou ceux qui peuvent le devenir en s'adjoignant des activités concurrentes des produits et services de la Société, disposent ou pourraient disposer de ressources financières suffisantes pour pénétrer le marché européen, asiatique ou américain et concurrencer la Société sur sa base installée ou ses clients potentiels et prospects.

De ce fait, ils pourraient mettre en danger la réalisation du plan de développement de la Société.

De façon générale, la société Alpha MOS a conscience d'intervenir sur un marché concurrentiel, avec tous les risques que cela comporte, provenant notamment de la concurrence de ses compétiteurs directs ou indirects et de l'apparition d'éventuels produits de substitution.

Cela pourrait avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la société.

#### **Risques commerciaux et marchés**

Certains produits, sur lesquels la société Alpha MOS base une partie de sa croissance, sont en cours de développement ou incluent des technologies sophistiquées et délicates à mettre au point.

De même, les marchés identifiés pour les produits et services de la société sont et/ou restent en devenir.

Dans cette hypothèse, si ces produits et services ne fonctionnent pas conformément aux spécifications définies, ou ne sont pas à même de répondre aux attentes de la clientèle, les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la société en seraient durablement affectés.

De plus, des retards imprévus dans le développement de produits nouveaux peuvent avoir un impact négatif sur la capacité de la société à lancer ces produits sur le marché en temps voulu, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur ses revenus et son résultat d'exploitation futurs.

Enfin, il existe un risque que, en cas d'inexécution totale ou partielle de ses obligations envers ses partenaires, la société puisse être redevable de pénalités.

Notamment, il existe un risque en cas de retard de livraison de matériel ou d'exécution de contrats de services ou de développement.

#### **Risques liés aux projets clients.**

La société intervient sur des projets parfois complexes.

De ce fait, la société n'est pas à l'abri d'une réclamation d'un client considérant que les produits de la Société, ou ses consultants, n'ont pas atteint les objectifs attendus ou lui ont causé des préjudices où n'ont pas été réalisés dans les délais contractuellement prévus.

La société pourrait alors être amenée à payer des dommages et intérêts devant une juridiction civile ou à transiger pour éviter toute poursuite.

Cela pourrait avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la société.

#### **Risques sociaux et risques liés aux personnels clés.**

La réussite future de la société et du groupe repose en grande partie sur la pérennité dans leurs postes de ses personnels techniques, commerciaux et dirigeants clés ainsi que sur sa capacité à fidéliser ses collaborateurs, dotés de compétences techniques, commerciales et d'encadrement de haut niveau.

Il est précisé que la société n'a jamais connu de grève et les relations sociales au sein de la Société sont considérées comme normales.

Toutefois, la concurrence est très forte notamment en ce qui concerne les ingénieurs spécialisés dans les nouvelles technologies et le départ de certains collaborateurs pourrait avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la société.

### **Risques liés aux difficultés de recrutement**

L'incapacité éventuelle de la société à recruter des ingénieurs, commerciaux ou autres personnels pourrait avoir un impact significatif sur son plan de développement et son résultat d'exploitation.

### **Risques liés à la volatilité des cours de l'action « Alpha MOS »**

Les marchés financiers, et plus particulièrement le Segment C d'Euronext regroupant les petites capitalisations, sont extrêmement volatiles.

Le cours de l'action « Alpha MOS » a été très volatile par le passé.

L'opération capitalistique menée en 2019 et décidée par l'Assemblée Générale 12 juin 2019 n'a pas stabilisé cette volatilité.

Pour l'avenir, il peut être sujet à des fluctuations importantes, à la fois pour des raisons liées à l'exploitation mais peut être aussi pour des raisons sans aucun rapport avec les performances opérationnelles de la société.

Cela peut avoir un impact significatif sur le patrimoine des actionnaires de la société et sur sa capacité à lever des nouveaux capitaux.

### **Risques liés aux délits d'initiés**

Un (1) salarié ou administrateur pourrait bénéficier d'une information privilégiée relative à la société Alpha MOS et à son activité et intervenir sur le titre « Alpha MOS ».

Cela pourrait nuire à l'image de la Société et pourrait entraîner différents litiges avec des tiers.

### **Risques liés aux obligations des dirigeants à l'égard de leurs titres**

La société Alpha MOS est une société cotée, qui de ce fait répond à certaines règles ou recommandations spécifiques relatives aux obligations des dirigeants vis-à-vis du titre « Alpha MOS », définies notamment par l'AMF et le Code Monétaire et Financier.

Le non-respect de ces recommandations AMF ou des obligations légales pourrait nuire à l'image de la société et pourrait entraîner différents litiges avec des tiers.

### **Risques juridiques**

A sa connaissance, Alpha MOS n'encourt pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir ou aurait eu au cours des douze derniers (12) mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe.

La société et le groupe Alpha MOS ne sont soumis à aucune réglementation particulière et l'exploitation de son activité n'est subordonnée à aucune autorisation légale, réglementaire ou administrative spécifique.

A la connaissance du Conseil d'administration, il n'existe pas, en dehors des litiges ayant fait l'objet de provisions dans les comptes, de litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et du groupe.

Toutefois, les risques juridiques significatifs existent dans différents domaines (droit social, droit des contrats, droit commercial et économique, droit des sociétés, droit de la propriété intellectuelle etc.) et concernent la société Alpha MOS au même titre qu'une autre société anonyme impliquée dans les nouvelles technologies, internationalisée et cotée en Bourse sur un marché réglementé.

La principale mesure prise par la société Alpha MOS afin de se garantir contre les divers risques de nature juridique consiste à souscrire des polices d'assurance couvrant ces risques.

La politique de couverture, compte tenu de la taille de la société Alpha MOS et du groupe, n'est toutefois pas formalisée au sein de la Société.

La société et/ou ses filiales bénéficient à ce jour des contrats d'assurance suivants :

- Contrat d'assurance Responsabilité Civile dans le monde entier (couverture en RC professionnelle et couverture en RC produit),
- Contrat d'assurance flotte automobile pour son implantation française.

Chaque filiale bénéficie par ailleurs de contrats d'assurance locaux destinés à couvrir leurs risques propres.

Par ailleurs, la société Alpha MOS, s'entoure, le cas échéant, des conseils d'avocats afin de sécuriser notamment la rédaction des contrats et tous les contentieux.

### **Risques liés à la propriété intellectuelle et à la R&D**

La société Alpha MOS a déposé de nombreux brevets aux USA et en Europe. De même, certains des logos et marques utilisés par la société ont été déposés en France et dans divers pays étrangers.

Toutefois, la société pourrait subir les conséquences d'une contrefaçon de la part d'un tiers de ses brevets, marques, de sa technologie ou de son savoir-faire, ou d'une éventuelle action en justice d'un tiers contestant un élément de la propriété intellectuelle de la Société, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la Société.

A cet effet, il est ici signalé que :

- Les brevets développés par Alpha MOS sont déposés par des Conseils en Propriété Industrielle, mandataires à cet effet,
- Les brevets développés par BOYDSense sont déposés par des Conseils en Propriété Industrielle, mandataires à cet effet,
- Les droits d'auteurs développés par des salariés et/ou des prestataires extérieurs sont régulièrement, et/ou au cas par cas, cédés par les développeurs de soft à la société,
- Les marques créées par Alpha MOS sont déposées par des Conseils en Propriété Industrielle, mandataires à cet effet.

De même, la société bénéficie de la mesure fiscale du crédit d'impôt recherche (CIR) qui a pour but de baisser pour les entreprises le coût de leurs opérations de recherche-développement.

Toutefois, le caractère technique et scientifique des projets de dépenses de recherche présentés par la société peut être remis en cause par l'administration fiscale et lesdits projets pourraient à ce titre ne plus être éligibles au crédit d'impôt recherche.

### **Risques liés à la gestion et à la protection des données personnelles**

Avec l'entrée en vigueur au 25 mai 2018 du Règlement Européen à la Protection des Données Personnelles (« RGPD »), la société Alpha MOS a mis en place un Registre RGPD.

Ce registre intègre les éléments suivants :

- Identification des process impliquant des données personnelles,
- Analyse détaillée autour des données identifiées pour chaque process avec les mesures techniques et organisationnelles en place pour garantir la sécurité et le bon traitement de ces données,
- Mise à jour, le cas échéant, des supports juridiques et contractuels : déploiement des bonnes pratiques en interne et en externe, révision de la documentation contractuelle.

Ce registre est revu annuellement afin d'en assurer la mise à jour et garantir l'effectivité des mesures en place.

### **Risques liés au recouvrement des créances clients**

La société n'est pas à l'abri de la défaillance financière significative d'un client qui, devenu insolvable, ne serait plus en mesure de régler ses créances.

Cela pourrait avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la société.

### **Risques liés aux fournisseurs**

La société travaille avec plusieurs fournisseurs qui sont :

- soit des fabricants, bureau d'études, fournisseurs de technologies intégrées,
- soit des fournisseurs de licences et de maintenance dans le cadre de l'activité Intégration de la Société.

L'interruption de l'un (1) de ces contrats ou la défaillance de l'un de ces fournisseurs pourraient avoir un effet négatif sur ses revenus et son résultat d'exploitation futurs.

### **Risques liés à l'élaboration des comptes consolidés**

La société Alpha MOS publie des comptes consolidés regroupant ses états financiers et ceux de ses filiales.

L'élaboration de ces comptes est délicate du fait de la complexité du référentiel International Financial Reporting Standards (IFRS)<sup>2</sup> de consolidation, de leur évolution, de l'éloignement des filiales étrangères, de la référence à des réglementations et des règles fiscales différentes des règles françaises.

Ce processus d'élaboration présente donc des risques d'erreur ou d'omission.

### **Risques liés à des actes de détournement ou de malveillance**

---

<sup>2</sup> Les normes internationales d'information financière, ou NIIF, plus connues au sein de la profession comptable et financière sous leur nom anglais de International Financial Reporting Standards ou IFRS sont des normes comptables, élaborées par le Bureau des standards comptables internationaux (International Accounting Standards Board ou IASB en anglais) destinées aux entreprises cotées ou faisant appel à des investisseurs afin d'harmoniser la présentation et la clarté de leurs états financiers.

La société ou l'une de ses filiales pourrait subir, de la part de l'un de ses employés ou d'un autre tiers, un détournement de fonds ou une fraude.

Cela obérerait la trésorerie de la société et peut être aussi du groupe, et à ce titre pourrait avoir un effet négatif sur son patrimoine.

### **Risques environnementaux**

A la connaissance du Conseil d'administration, l'activité de la Société et de ses filiales ne génère aucun risque environnemental.

Toutefois, il existe un risque que de nouvelles réglementations relatives à l'environnement et/ou au traitement des déchets s'appliquent à l'entreprise, aussi bien sur les produits développés et commercialisés que sur les obligations applicables à l'entreprise dans l'exercice de son activité et aient un impact sur son chiffre d'affaires, son résultat et son patrimoine.

### **Risques liés à l'image et à la réputation**

La réputation et l'image de la société peuvent être compromises à tout moment.

Aucune entreprise ne saurait être à l'abri d'un évènement indésirable, lié à l'utilisation d'un produit ou à un comportement individuel critiquable.

## **1.3.2 Assurances**

### **Politique générale d'assurance du groupe**

L'objectif de la politique d'assurance est de protéger le patrimoine du groupe de la survenance de risques significatifs identifiés qui pourraient l'affecter.

Ce transfert de risque s'intègre dans le processus de gestion des risques du groupe.

### **Responsabilité civile des mandataires sociaux**

Le groupe bénéficie d'un programme d'assurance responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux.

## **1.3.3 Procédures de contrôle interne et de couverture des risques**

A la demande du Président du Conseil d'administration, la Direction financière a réuni les éléments constitutifs du présent Rapport sur la base des différents travaux réalisés dans le domaine du Contrôle interne dans le groupe.

### **1.3.4 Définition et objectifs du Contrôle interne**

Alpha MOS a défini et mis en œuvre un cadre de contrôle interne qui s'appuie principalement sur le cadre de référence de l'AMF en la matière.

Il est ici rappelé que celui-ci fait l'objet d'un rapport autonome dénommé « Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprises », figurant dans le Rapport Financier Annuel 2021 consultable sur le site internet de la Société [www.alpha-mos.com](http://www.alpha-mos.com).

Ainsi, le contrôle interne vise à fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation des opérations,
- la fiabilité de l'information financière et comptable,
- la conformité aux lois et aux règlements en vigueur.

Le système et les procédures de contrôle interne en vigueur au sein d'Alpha MOS ont pour objet de :

- veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations et les comportements des personnes respectent les lois et règlements applicables ainsi que les orientations données par les organes sociaux et les valeurs, normes et règles internes au groupe.
- vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation du groupe.
- prévenir et maîtriser les risques d'erreur ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers.

## **1.3.5 Organisation générale et principaux acteurs**

Toutes les structures impliquées dans la gouvernance d'entreprise participent à la mise en œuvre du contrôle interne.

Eu égard à la taille d'Alpha MOS, l'organisation du contrôle interne repose principalement sur l'organisation du groupe et sur la responsabilisation de chacun des départements et filiales de la Société et dans leurs domaines de compétences respectifs.

### **Direction et encadrement**

Le Comité de direction est composé du Directeur Général, du directeur Administratif et Financier et du directeur Technique du groupe.

Il se réunit de manière régulière au siège ou en tout autre lieu, en présence, si besoin est et selon les sujets, d'autres responsables groupe pour :

- mettre en œuvre la stratégie approuvée par le Conseil d'administration,
- définir les actions et prendre les décisions permettant d'atteindre les objectifs,
- s'assurer de l'application et du respect des lois et règles internes.

Ces réunions sont organisées une (1) fois par semaine.

Le Comité de direction organise également une (1) fois par an en début d'exercice une réunion plénière au cours de laquelle :

- la stratégie du groupe, approuvée par le Conseil d'Administration, est présentée ;
- les objectifs et missions sont déclinés de façon opérationnelle au sein de chaque division ;
- les organigrammes fonctionnels et hiérarchiques sont arrêtés ;
- les objectifs individuels des responsables du groupe sont définis.

Au cours de l'exercice 2021, le Directeur Général a animé les réunions trimestrielles d'information selon un calendrier arrêté pour l'exercice - soumis toutefois aux aléas de l'activité qui rassemble physiquement ou par téléphone, les employés du groupe et dont l'objectif est d'informer ces derniers sur les principales évolutions d'Alpha MOS, les objectifs de la société et les réalisations, les développements produits et clients, les organisations et les chantiers en cours.

Il peut ne pas être établi de compte-rendu formalisé à l'issue de ces réunions d'information pour des raisons de confidentialité des sujets abordés.

Des réunions mensuelles sont organisées pour suivre le portefeuille de produits dans le cadre d'un programme de gestion de projets qui regroupent autour du comité de direction tous les acteurs contribuant au cycle de vie des produits.

Durant ces réunions chaque projet est présenté et revu et lorsque nécessaire un passage de jalon est voté de manière collective par le comité d'approbation des produits.

Des réunions mensuelles sont organisées pour suivre le portefeuille de clients et revoir les prévisions de prise de commande et de facturation de la société qui regroupent autour du directeur général et du directeur financier les responsables régionaux, les responsables marketing et administration des ventes et les responsables de la production et de la logistique, Durant ces réunions les indicateurs du processus de vente sont revus et analysés et le plan de production est défini.

Deux (2) fois par an, la Direction Générale organise une réunion selon un ordre du jour préalablement arrêté. Elle rassemble les dirigeants de la société et des sociétés filiales, les responsables des ventes et les responsables supports d'activités du groupe ; elle a pour objectif de faire le point sur les objectifs de la société ainsi que de traiter de sujets particuliers (projets importants, évolutions des marchés, ressources humaines, finances, ...) présentés par la Direction ou les membres participants.

Enfin, des réunions de suivi sont mises en place régulièrement au sein de chaque organisation.

Celles-ci ont été définies et organisées par le Directeur Général et/ou par le Directeur Financier.

#### **1.3.6 Organisation financière et de gestion**

Alpha MOS dispose d'un Directeur Financier, Monsieur Arnaud DEBAINS, qui rend compte directement au Directeur Général.

### **Mission**

A ce titre, il :

- fixe les calendriers des arrêtés de comptes semestriels et annuels et de chiffre d'affaires mensuels et établit les reportings groupe correspondants ;
- supervise au sein du groupe les services comptables et les comptables extérieurs au groupe en charge du suivi des comptabilités dans nombre de filiales étrangères ;

- est en charge de l'établissement de la consolidation des comptes du groupe ;
- assure la liaison avec les Commissaires aux comptes du groupe, des filiales et les autres experts indépendants ;
- prépare les communications financières à destination du Marché ;
- veille à l'application des lois, des règles et des procédures internes en vigueur et propose toute amélioration souhaitable ;
- participe à la mise en place des règles et procédures du groupe, des modes de gestion de trésorerie, des financements, emprunts, garanties ou cautions ;
- supervise les aspects juridiques au sein des filiales,
- participe aux études concernant l'évolution des principes et règles comptables, l'évolution du périmètre juridique du groupe et son organisation,
- supervise l'établissement du plan à cinq (5) ans, du budget consolidé de la société et des budgets des Sociétés du groupe

Le contrôleur de gestion du groupe est en charge, sous la supervision du Directeur Financier, du pilotage des objectifs financiers dans le cadre des processus de suivi budgétaire des entités du groupe et également de suivi transversal des projets en support aux activités Grands Comptes et aux filiales du groupe.

Les budgets ainsi définis sont validés par la Direction.

Ils permettent d'une part une analyse permanente comparant les chiffres réalisés et les dépenses opérationnelles mensuels et cumulés par rapport au budget et à l'année précédente et d'autre part la mise en place d'actions correctives pour coller au mieux aux objectifs et à l'évolution de l'activité.

Des tableaux de bord mensuels sont élaborés à destination de la Direction.

Le contrôle de gestion s'occupe également de la gestion des achats et de son application dans le groupe.

### **Process**

Le budget de chaque filiale est établi en début d'exercice et présenté à la Direction.

Chaque filiale établit sa comptabilité.

Elle adresse au Directeur Financier un reporting mensuel (bilan, compte de résultat et trésorerie).

Il est procédé de la même manière avec la société BOYDSense.

Au demeurant, il est ici précisé la relative autonomie des filiales du groupe, et plus particulièrement de la société BOYDSense, le Directeur Financier ayant un suivi constant de la situation de trésorerie de celles-ci.

Sur la base de ces communications, le Directeur Financier confie au cabinet FIDUCIAL depuis l'exercice 2018, société d'expertise comptable et prestataire externe, le soin d'établir les comptes consolidés.

Ce même cabinet participe aussi à l'élaboration de la comptabilité sociale.

Deux arrêtés semestriels de comptes sont établis chaque exercice :

- semestriel, au 30 juin,
- clôture, au 31 décembre.

Les commissaires aux comptes effectuent leurs diligences et établissent leurs rapports en conséquence.

Les états financiers et la consolidation des comptes font l'objet d'un audit complet au 31 décembre et d'une revue limitée au 30 juin.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, les commissaires aux comptes n'ont pas effectué de déplacement dans des filiales du groupe.

### **1.3.7 Systèmes d'information comptable et financier**

Les systèmes d'information et de reporting dont dispose le groupe permettent un suivi régulier et précis des performances du groupe.

Les outils informatiques évoluent en fonction des exigences de la direction du groupe.

Le système comptable et financier s'appuie principalement sur un logiciel ERP SAGE et sur un outil informatique de gestion SIE (Système d'Information de l'Entreprise), développé en interne.

Des règles ont été établies en matière d'accès aux systèmes, de sauvegarde et de conservation des données, et de vérification des enregistrements.

Les données sont sauvegardées de façon régulière et les sauvegardes sont clairement identifiées.

Les procédures informatisées, notamment les interfaces, sont conçues pour émettre des alertes en cas de dysfonctionnement.

### **1.3.8 Contrôle interne et gestion des risques**

Les principaux moyens de contrôle visant à limiter les risques les plus spécifiques à l'activité d'Alpha MOS sont les suivants :

#### **Risque commercial**

Alpha MOS conduit une politique de veille afin d'adapter son organisation au mieux aux évolutions de son métier et de son marché et reste en permanence à l'écoute de ses clients et prospects et de leurs attentes.

La Direction fait à cet égard un suivi régulier des activités commerciales du groupe ainsi que des objectifs définis par les réunions avec les responsables commerciaux.

Une partie de la croissance d'Alpha MOS est fondée sur des technologies sophistiquées, délicates à mettre au point et qui peuvent ne pas fonctionner conformément aux spécifications définies.

De même, les retards imprévus de développement de produits nouveaux pourraient avoir un impact négatif sur la capacité de la Société à lancer des produits sur le marché en temps voulu.

Les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la société pourraient se trouver affectés par ces événements.

Pour limiter ces risques, Alpha MOS effectue régulièrement des revues tant au niveau de l'avancement des développements et des projets qu'au niveau du caractère innovant de ces derniers.

Il est ici précisé que la direction a mis en place un comité mensuel de gestion des projets. Celui-ci, en plusieurs étapes clairement définies, audite, approuve et valide les projets présentés par les salariés.

Les projets du groupe sont concernés, en ce compris ceux portés par la société BOYDSense.

Alpha MOS a signé des contrats de distribution avec des partenaires intervenant sur son secteur de façon à accroître son chiffre d'affaires.

L'interruption d'un ou de plusieurs de ces partenariats pourrait entraîner un effet négatif sur les revenus de la société.

Pour s'en prémunir, Alpha MOS a inclus, dans son organisation, la gestion des distributeurs et dédie une attention particulière à leur suivi.

#### **Dépendance à l'égard du personnel clé**

Il n'existe aucune garantie que la société parviendra à fidéliser sur le long terme ses principaux dirigeants ou collaborateurs importants pour la poursuite de son exploitation.

Toutefois, un certain nombre de mesures ont été mises en œuvre (politique salariale ciblée) afin de conserver au sein du groupe les personnels clés et à haut niveau.

La politique de gestion de carrière est en place au sein du groupe.

#### **Risques liés au traitement de l'information**

Afin de limiter le risque lié aux obligations des dirigeants et des personnes qui leur sont proches eu égard à l'information dont elles ont connaissance et aux titres de la Société, ALPHA MOS entend mettre en place et diffuser aux personnes concernées, et en priorité aux dirigeants, une procédure d'information.

Parallèlement, conformément à la loi du 20 juillet 2005, la société a mis en place de façon permanente une liste des personnes dites initiées qui est soumise annuellement à l'approbation du Conseil d'Administration.

Une procédure d'information est systématiquement remise en main propre à chaque personne concernée.

#### **Risques juridiques**

Alpha MOS se protège des principaux risques de nature juridique en souscrivant des polices d'assurance couvrant ces risques.

Les primes relatives aux contrats d'assurance ne représentent pas des montants significatifs sur l'exercice.

Par ailleurs, Alpha MOS s'entoure, le cas échéant, des conseils d'avocats afin de sécuriser les transactions ou tout autre acte et contrats de la vie du groupe.

A sa connaissance, Alpha MOS n'a pas encouru de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir ou aurait eu au cours des douze (12) derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe.

#### **Risques liés à la reconnaissance des revenus**

La facturation d'une prestation ou d'un droit d'utilisation de licence ne permet pas forcément la reconnaissance en produit d'exploitation de cette facturation, notamment si la Société est liée par une obligation de résultat non encore atteinte ou des contraintes techniques de quelque nature que ce soit.

Le Directeur Financier ainsi que son service comptable s'assurent de la correcte reconnaissance du revenu en fonction de la nature des contrats clients.

Des outils de suivi du recouvrement ont été déployés et les rapports qui en découlent sont communiqués à la Direction.

#### **Risques relatifs à l'information financière**

Les opérations quotidiennes de contrôle interne sont assurées par le Directeur Financier, Monsieur Arnaud DEBAINS, avec l'assistance de son service comptable tant dans le domaine du traitement de l'information comptable et financière que du contrôle de celui-ci :

- Contrôles des états financiers : des instructions de reporting financier comprenant un rappel des principes comptables, le calendrier de transmission des informations et la matrice du reporting financier (comprenant le bilan, le compte de résultat, des tableaux de flux et des données qualitatives) sont communiquées tous les ans aux filiales.
- Chaque mois, les responsables des filiales ou leurs comptables externes adressent au Directeur Financier par voie électronique et par courrier leurs reportings financiers selon le calendrier prédéfini ci-avant.

Ces réunions d'une demi-journée permettent aussi d'apprécier les activités commerciales du groupe.

Ces informations financières, la bonne application des procédures d'arrêté, les retraitements et la réconciliation des comptes intra-groupes sont contrôlés de façon exhaustive puis sont utilisés pour les besoins de la consolidation et pour valider les données de gestion (suivi du chiffre d'affaires, suivi des budgets notamment).

- Contrôle des reportings mensuels : le service comptable du groupe effectue des contrôles de cohérence par rapport aux données budgétaires et à celles de l'exercice passé.

Les écarts et évolutions sont analysés.

Il contrôle également la base de chiffre d'affaires complétée au fil de l'eau par toutes les sociétés du groupe.

La fiabilité des procédures de production des comptes consolidés d'Alpha MOS est assurée par :

- le processus de consolidation géré par le Directeur Financier (cf. procédures ci-avant) ;
- les comptabilités des filiales et la consolidation sont réalisées et gérées par des professionnels de la comptabilité indépendants ;

Du fait de sa cotation en bourse dans un pays de l'Union européenne et conformément au règlement CE n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du groupe Alpha MOS sont établis depuis le 1<sup>er</sup> août 2005 suivant les normes comptables internationales : International Financial Reporting Standards (« IFRS ») applicables à compter des exercices ouverts après le 1<sup>er</sup> janvier 2005, telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les principes comptables sont régulièrement actualisés.

#### **1.3.9 Diligences spécifiques conduites sur l'exercice**

Au cours de l'exercice 2021, les diligences conduites tant en termes d'organisation, de contrôle que d'audit interne ont porté principalement sur la poursuite de la mission ouverte sur le système d'information et l'organisation du groupe,

#### **1.3.10 Limites du contrôle interne**

Le dispositif de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société en la matière seront atteints.

Il existe des limites inhérentes à tout système de contrôle interne relevant notamment des incertitudes du monde extérieur, de l'exercice de la faculté de jugement ou des perturbations pouvant survenir en raison d'une défaillance ou d'une simple erreur.

## 1.4 Informations environnementales et sociales (RSE)

Alpha MOS a engagé depuis 2018-2019 une démarche de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) et de Développement Durable, impliquant à la fois les responsables d'Alpha MOS et les filiales du groupe.

Pour l'instant, la direction n'a pas fait le choix d'un référentiel spécifique ni d'un diagnostic de lancement auprès d'une entreprise consultante.

Elle a mis en place, d'elle-même, des premières mesures et des moyens permettant un plan d'action qui a permis l'élaboration du présent rapport, tant dans ses données qualitatives que quantitatives et sur l'ensemble des thématiques sociales, environnementales et sociétales requises par le décret d'application de l'article 225 de la loi Grenelle 2.

Les données du rapport portent en priorité sur l'ensemble du groupe Alpha MOS.

Toutefois, lorsque l'information groupe n'est pas disponible, le périmètre d'analyse est précisé.

Il est ici surtout précisé que la nouvelle direction envisage diverses actions à projeter sur les exercices à venir pour permettre à ses actionnaires de disposer d'une réelle information en matière de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE).

Par ailleurs, parce que l'activité d'Alpha MOS fait appel essentiellement à des prestations intellectuelles et ne nécessite peu ou pas de matières premières, de consommables et / ou de transformation, certains critères sont non significatifs ou non applicables.

### 1.4.1 Les informations d'ordre social

La société mère applique la Convention Collective de la Métallurgie.

Un accord trente-cinq (35) heures est en vigueur dans l'entreprise.

La société ne dispose pas de Comité d'entreprise mais la société a mis en place, depuis le 5 mars 2019, un Comité Social et Économique.

#### Emploi

##### Caractéristique et évolution de l'effectif

L'effectif est resté relativement stable sur la période.

Le groupe compte quarante sept (47) équivalents temps plein (dont le mandataire social) inscrits au 31 décembre 2021 répartis en France principalement, aux États-Unis et en Asie.

##### Effectif par zone géographique total

	France	USA	CHINE	Total
Nb	33	7	7	47
%	70	15	15	100

##### Effectif par zone géographique total et par sexe

	Hommes	Femmes	Total
Alpha MOS SA	16	12	28
BOYDSense SAS	4	1	5
Alpha MOS US	4	2	6
Alpha MOS CHINA	3	4	7
BOYDSense Inc	1	0	1

L'effectif correspond essentiellement à des ingénieurs et des commerciaux.

##### Embauche et départs

	Retraites	Entrées	Sorties
Alpha MOS SA	0	2	2
BOYDSense SAS	0	0	0
Alpha MOS US	0	2	3
Alpha MOS CHINA	0	1	2
BOYDSense Inc	0	0	0

Le nombre de licenciements sur l'exercice 2021 est de 0 au niveau du groupe.

Le délai de préavis minimum est déterminé en fonction de la convention collective locale ou à défaut est fonction de la législation locale. Dans les filiales d'Alpha MOS les salariés ont un rôle essentiellement commercial pour répondre aux besoins des clients locaux.

En France, l'ensemble des salariés sont en contrat CDI.

Pour l'année 2021, nous notons 2 départs en France (2 démissions).

#### Effectif, âge et ancienneté

Effectif par âge au 31 décembre 2021 (calculé à partir de la date de naissance des salariés).

Par tranche	18-35 ans inclus		35-50 ans inclus		50 ans et plus	
Par sexe	H	F	H	F	H	F
Alpha MOS SA	4	5	5	5	8	1
BOYDSense SAS	3	0	1	0	0	1
Alpha MOS US	3	0	0	2	1	0
Alpha MOS CHINA	1	2	1	3	0	0
BOYDSense Inc	0	0	0	0	1	0

L'âge moyen de l'effectif au sein d'Alpha MOS France est de 43,1 ans.

L'effectif comprend à la fois du personnel stable et du personnel jeune qui a rejoint les sociétés du groupe au fil de sa croissance.

Ancienneté par zone géographique

Par tranche	France	USA	Chine	Total
- de 5 ans	17	5	7	29
Entre 5 et 15 ans	10	2	0	12
+ de 15 ans	6	0	0	6
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>47</b>

La moyenne de l'ancienneté au sein d'Alpha MOS France est de 8 ans.

### **Rémunérations**

#### Masse salariale

Les charges de personnel de la société Alpha MOS SA ressortent à 2.435 K€ contre 2.311 K€ au 31 décembre 2020.

Les charges de personnel du groupe ressortent à 4.147 K€ contre 3.758 K€ au 31 décembre 2020.

Le groupe s'assure également que le salaire minimum de chaque pays est respecté pour l'ensemble des collaborateurs.

Les rémunérations sont établies dans le respect de la législation locale.

Le 21 juin 2018, il a été mis en place en France, à la suite d'un vote positif de l'ensemble des salariés, un accord de participation et un plan d'Épargne Inter-Entreprise.

Les salaires sont fixés par chaque société du groupe en fonction des niveaux de rémunération locaux pour un poste équivalent.

Parallèlement, une revue annuelle et individuelle des rémunérations est effectuée au niveau du groupe sur la base d'une évaluation objective des rémunérations et pouvant aboutir à des propositions de correction en cas de déséquilibres constatés.

#### Egalité des rémunérations

Alpha MOS s'emploie à respecter le principe d'égalité des rémunérations - tel que défini par l'Organisation Internationale du Travail : « le salaire ou traitement ordinaire, de base ou minimum, et tous autres avantages, payés directement ou indirectement, en espèces ou en nature, par l'employeur au travailleur en raison de l'emploi de ce dernier » et qui s'entend de « l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale » - et étend ce principe à toute autre origine de discrimination.

#### Participation

En France, un accord de participation a été voté et mis en place le 21 juin 2018.

Aucun système équivalent n'a été mis en place dans l'une quelconque des filiales du groupe.

#### Stock option

Il est précisé qu'il n'y a pas eu d'attribution de stock option au cours de l'année 2021.

Il est également précisé qu'il y a eu au cours de l'exercice 5.000 options exercées pour un prix total d'exercice de 12.250 Euros. Cela correspond à 5.000 actions nouvelles pour une valeur nominale de 1.000 Euros et une prime d'émission de 11.150 Euros.

Il est également rappelé que le Conseil d'administration du 9 avril 2020 a accordé 339 128 options au Directeur Général. Ces options étaient assorties des conditions de performance suivantes :

- une 1<sup>ère</sup> tranche correspondant à vingt-cinq pour cent (25%) des Options attribuées pourra être exercée dès que la Société réalise, durant deux semestres consécutifs, un CA Foodtech supérieur ou égal à 7M€ avec un EBITDA positif, et si le Bénéficiaire a toujours la qualité d'Éligible à la date à laquelle ces deux conditions sont remplies,
- une 2<sup>ème</sup> tranche correspondant à vingt-cinq pour cent (25%) des Options attribuées pourra être exercée dès que la société réalise, durant deux semestres consécutifs, un CA Foodtech supérieur ou égal à 9,7M€ avec un EBITDA supérieur ou égal à 0,5 M€, et si le Bénéficiaire a toujours la qualité d'Éligible à la date à laquelle ces deux conditions sont remplies,
- une 3<sup>ème</sup> tranche correspondant à vingt-cinq pour cent (25%) des Options attribuées pourra être exercée dès que la société réalise, durant deux semestres consécutifs, un CA Foodtech supérieur ou égal à 12,4M€ avec un EBITDA supérieur ou égal à 1,3 M€, et si le Bénéficiaire a toujours la qualité d'Éligible à la date à laquelle ces deux conditions sont remplies,
- une 4<sup>ème</sup> tranche correspondant à vingt-cinq pour cent (25%) des Options attribuées dès que la société réalise, durant deux semestres consécutifs, un CA Foodtech supérieur ou égal à 15 M€ avec un EBITDA supérieur ou égal à 2,25 M€, et si le Bénéficiaire a toujours la qualité d'Éligible à la date à laquelle ces deux conditions sont remplies,

Le nombre total d'options attribuées et non exercées au 31 décembre 2021 ressort donc à 1.097.162.

#### Treizième mois

Aucun accord portant sur l'instauration d'un 13<sup>ème</sup> mois n'a été mis en place dans Alpha MOS France.

Aucun système équivalent n'a été mis en place dans l'une quelconque des filiales du groupe.

#### Autres données

Le groupe Alpha MOS participe, selon les lois et les usages de chaque pays, à des régimes de retraite et d'aménagement de fin de carrière, ainsi qu'à des régimes de prévoyance offrant différentes garanties complémentaires à ses collaborateurs.

Les salariés en France bénéficient, au-delà de la couverture légale, de deux (2) systèmes obligatoires complémentaires de protection sociale :

- Le premier système est une mutuelle souscrite par la société dans le cadre d'un contrat collectif.  
Cette mutuelle est obligatoire dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée au premier jour d'entrée dans le groupe.  
Les salariés ont la possibilité d'y faire adhérer les membres de leur famille.  
La cotisation du salarié fait l'objet d'un financement partiel par la Société.
- Le second système est un régime de prévoyance obligatoire pour tous les salariés.

#### **L'organisation du travail**

L'organisation du travail du groupe est empreinte de celle appliquée au sein des sociétés françaises dans le respect des réglementations locales ; la communication interne du groupe vise à transmettre les valeurs et principes du vivre et travailler-ensemble qui sont ceux prônés en France et que l'on retrouve édictés dans les huit (8) conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

#### Organisation du temps de travail

Alpha MOS respecte les obligations légales et contractuelles en matière d'horaires de travail dans chacune de ses filiales.

Le temps de travail est fonction du contexte local et de l'activité.

Les durées hebdomadaires de travail au sein des sociétés du groupe répondent aux législations locales et varient entre trente-cinq (35) heures et plus, le temps de travail de nombre de salariés étant régi par le forfait jour.

La société Alpha MOS applique la Loi sur la Réduction du Temps de Travail (35 heures), par le biais de jours de Réduction du Temps de Travail (RTT).

Les collaborateurs qui ont fait le choix de travailler à temps partiel appartiennent aussi bien à la catégorie des cadres qu'à celle des salariés non cadres.

Le nombre de collaborateurs à temps partiel est de quatre (4) en France au 31 décembre 2021.

Aucun salarié n'a fait de demande en ce sens sur le reste du groupe.

Les activités du groupe ne nécessitent pas de recours au travail de nuit ou aux horaires décalés.

Des demandes de télétravail commencent à être faites.

Il ne s'agit pas d'un aménagement du temps de travail mais d'une modalité d'organisation du travail. L'exercice du télétravail n'a en effet aucune incidence sur le décompte du temps de travail effectif.

A défaut d'accord collectif applicable, le contrat de travail ou son avenant précise les modalités de contrôle du temps de travail.

A ce jour, en dehors de l'accord sur le temps de travail, aucun autre accord d'entreprise n'a été signé ou n'est en vigueur en 2021.

Il convient toutefois de noter que en raison de la pandémie, le recours au télétravail a été très fréquemment utilisé en 2021.

#### Absentéisme

Par souci de cohérence, la définition de l'absentéisme a été simplifiée pour retenir les jours d'absence, que le salarié concerné soit remplacé ou non.

Pour l'année 2021, le nombre de jours d'absence pour maladie est de 46 et le nombre de jours d'absence paternité/maternité (cogé parental inclus) s'élève à 221.

### **Relations sociales**

#### Organisation du dialogue social

Le groupe est convaincu qu'un environnement favorable à l'épanouissement des travailleurs constitue un facteur de réussite reconnu pour la performance de l'entreprise.

La qualité du climat social au sein du groupe est le fruit d'un dialogue régulier entre la Direction, les salariés et leurs représentants.

Ainsi, le groupe reconnaît l'importance des institutions permettant le dialogue social en France comme à l'international.

Le groupe respecte le droit des travailleurs à constituer leurs propres organisations pour faire valoir leurs intérêts et mener des négociations collectives.

Lorsqu'il existe des organisations de représentation du personnel, l'entreprise assure l'accès aux locaux, aux outils nécessaires et aux informations pour leur permettre de jouer leurs rôles.

De plus, Alpha MOS incite à la tenue des réunions de consultation.

Des réunions générales d'information trimestrielles sont organisées au cours desquelles les résultats du groupe tant quantitatifs que qualitatifs mais aussi les valeurs du groupe sont présentés à l'ensemble du personnel d'encadrement du groupe.

Le but est de fédérer le personnel autour de valeurs communes et de favoriser la relève collective des défis du groupe.

#### Gestion des ressources humaines au niveau groupe :

- Un tableau d'affichage, illustré de tous les événements sociaux intervenus au cours du trimestre sur les sites ;
- Une boîte à idée ;
- Une généralisation de la politique d'entretien individuel et de gestion des carrières (une fois par an) permettant une meilleure approche de l'adéquation des postes et conditions de travail aux attentes du personnel ainsi que l'appréciation du bien-être au travail ;
- S'il y a lieu, un recours à des experts extérieurs pour se conformer aux obligations légales et contractuelles en matière de rémunération dans toutes les filiales du groupe.

La Direction générale envisage toujours diverses actions à projeter sur les exercices à venir et notamment la mise en place d'un système de parrainage pour chaque nouveau salarié afin de faciliter son intégration au sein du groupe, le parrain ayant pour rôle de répondre aux interrogations concernant la société et son fonctionnement dans la vie quotidienne.

Un livret d'accueil est également remis aux nouveaux arrivants pour leur permettre de prendre connaissance des usages et pratiques du groupe.

### Liberté syndicale et exercice du droit syndical

Alpha MOS s'efforce de faire respecter le principe de la liberté d'association et du droit de négociation collective au sein du groupe, dans le respect des droits locaux applicables, des bases juridiques et des cadres institutionnels en place.

En France l'effectif étant inférieur à cinquante (50) salariés, l'entreprise ne dispose pas de comité d'entreprise (CE) ni de comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) mais de membres du Comité Social et Économique (CSE) depuis le 19 mars 2019.

En effet, des représentants du personnel sont présents sur le site français.

Ils sont au nombre d'un (1) représentant Cadre, ainsi qu'un (1) suppléant et un (1) représentant ETAM. Il est organisé, tous les mois, une réunion de travail avec les membres du CSE.

La réunion mensuelle du CSE fait l'objet d'une diffusion générale par email et est disponible en permanence en ligne sur notre bibliothèque de documents.

### Bilan des accords collectifs en France

<b>Parité homme / femme : recrutement formation et promotion</b>	2013
<b>13<sup>ème</sup> mois</b>	2011
<b>Participation</b>	2000
<b>Unité économique et sociale</b>	2000
<b>35 Heures</b>	1999

### Œuvres sociales

il n'existe pas d'action en ce sens.

### Santé et sécurité au travail

Le groupe est attentif aux conditions de santé et de sécurité au travail de ses salariés. En particulier la crise sanitaire vécue depuis mars 2021, le groupe a pris toutes les mesures possibles et nécessaires pour mettre les salariés en sécurité. Les locaux ont été équipés de produits désinfectants, des masques sont mis à la disposition des salariés, un nombre maximum de présents par zone a été défini et la société a mis en place du télétravail.

### Conditions d'hygiène et sécurité

Le métier et les activités du groupe essentiellement intellectuelles n'exposent pas le personnel d'Alpha MOS à de nombreux risques professionnels et n'appellent pas de conditions d'hygiène et de sécurité particulières.

Les principaux risques professionnels sont :

- Les risques psycho-sociaux,
- Les risques routiers pour les commerciaux,
- Les risques de troubles musculosquelettiques liés à l'ergonomie du plan de travail.
- Les risques de manutention des appareils vendus,
- Les risques liés à l'usage de l'électricité au niveau des tests des appareils
- Les risques de nuisances sonores.

A cet égard, en France, le groupe s'est engagé dans une bonne gestion des risques psycho-sociaux avec pour objectif de maintenir à un niveau faible les principaux indicateurs de santé et sécurité, notamment le taux d'absentéisme et le nombre d'accidents du travail.

Un des premiers axes d'analyse consiste à mieux appréhender chaque poste de travail et par suite les facteurs générateurs de stress.

Un responsable Sécurité est chargé d'assurer la bonne application des règles de sécurité.

Les risques en matière de sécurité des employés liés à l'activité du groupe sont limités.

Concernant les risques liés à l'usage de l'électricité au niveau des tests des appareils, les compétences des salariés et l'habilitation électrique sont autant de moyens de limiter ces risques. Une formation sécurité a eu lieu en 2021.

Au niveau des nuisances sonores, les personnes travaillant dans les zones de bruit sont équipées de protections auditives.

En France, et eu égard la taille d'Alpha MOS, celle-ci n'était pas dotée d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Depuis la mise en place du Comité Social et Économique, la bonne tenue et le respect des consignes de sécurité doivent être contrôlés par les membres du CSE.

Il est cependant signalé que le document unique sur les risques professionnels fait l'objet d'une révision annuelle. Avec la crise sanitaire vécue depuis mars 2020, le document unique a été revu en intégrant les risques liés à la Covid 19 (effets maladie, isolement, etc.).

Tous les documents liés à la sécurité et la santé au travail sont disponibles et accessibles sur un réseau commun pour l'ensemble des salariés de la société.

En termes de Médecine du travail, en France les salariés sont soumis à des visites de contrôle obligatoires lors de :

- L'embauche,
- La reprise du travail d'un salarié en congé parental,
- La reprise du travail d'un salarié après un arrêt maladie de plus de trente (30) jours ou après un accident du travail suivi d'un arrêt de travail.

Une surveillance médicale peut être instaurée pour un employé : surveillance classique (visite tous les 2 ou 5 ans selon les postes occupés) ou surveillance renforcée (visite tous les ans).

Par ailleurs, le médecin du travail peut procéder à des visites ponctuelles de l'entreprise, afin de vérifier que les locaux sont sains ou que les positions des salariés au travail sont bonnes.

Une telle visite n'a pas eu lieu lors de l'emménagement dans les nouveaux bureaux du siège en 2017.

Par contre, l'APAVE a été mandatée pour une vérification des mises en conformités des éléments électriques.

#### **Accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail**

Il n'a pas été signé d'accord en ce sens.

#### **Accidents du travail**

En 2021, aucun accident du travail n'a été enregistré et déclaré par les sociétés du groupe.

L'impact des accidents du travail est analysé en fonction de taux dits de fréquence (TF) et de gravité (TG) : au sein du groupe Alpha MOS, le TF et le TG sont proches de 0.

Aucune maladie professionnelle n'a été déclarée en 2021.

#### **Le respect des dispositions des conventions fondamentales de l'OIT**

Les huit (8) conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail ont toutes été ratifiées par la France et par des pays dans lesquels Alpha MOS est implanté<sup>3</sup>.

Pays	Conventions ratifié	Liberté syndicale	Travail forcé	Discrimination	Travail des enfants
CHINE	4	0	0	2	2
FRANCE	8	2	2	2	2
USA	2	0	1	0	1

#### **Formation**

Dans le groupe, les formations et la transmission du savoir se font principalement en interne de nombreuses actions ont été menées en ce sens (sécurité laboratoire, administration des ventes, logistique...).

Le groupe Alpha MOS s'est toujours efforcé d'encourager les salariés à consommer leur crédit d'heures.

Cette année n'aura pas permis d'effectuer toutes les formations demandées à cause de la crise sanitaire bien que les formations internes ont pour la plupart eu lieu. Les demandes de formations externes seront réétudiées en 2022.

Nombre total d'heures de formation

<sup>3</sup> Source : OIT Données comparatives sur les ratifications

En France, les formations s'articulent en France autour de deux (2) principales notions :

- l'adaptation au poste de travail et le déploiement de compétences internes,
- L'acquisition de compétences liées à l'emploi ou au développement personnel.

Dispensées en interne ou par des organismes de formation externes, les formations sont essentiellement liées à l'activité du groupe très technique et spécifique.

Pour 2021, les actions de formation réalisées en externe portaient principalement :

- sur la formation technique : 10 personnes
- sur la formation légale (SST, habilitation électrique, etc.): 5 personnes

Au total pour 2021, quinze (15) personnes ont été formées par des organismes externes.

Il y a eu également des formations en interne; une vingtaine de personnes formées.

Dans le futur, les heures de formation dispensées dans le groupe en interne et non accompagnées d'attestation de présence seront précisées.

#### Diversité et égalité des chances

De façon générale, Alpha MOS proscrit toute discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, la religion, l'opinion politique, l'ascendance nationale ou l'origine sociale, qui a pour effet de détruire ou d'altérer l'égalité de chances ou de traitement en matière d'emploi ou de profession au sens défini par l'Organisation Internationale du Travail et s'efforce de promouvoir l'égalité de chances et de traitement en matière d'emploi et de profession.

A cette fin, une évaluation de la situation paritaire Hommes/Femmes a été réalisé et n'a pas révélé d'anomalie.

La procédure de l'entretien individuel annuel a été généralisée au sein de chaque société du groupe ; elle permet de recenser et de documenter les échanges entre le salarié et son supérieur hiérarchique en termes, d'évolution professionnelle, de formation et de prétentions salariales entre autres.

Ainsi, la totalité des salariés du groupe Alpha MOS ont au moins un entretien individuel annuel.

Les offres de postes au sein du groupe sont préalablement annoncées en interne puis publiées soit par l'intermédiaire de cabinets de recrutement ou d'annonces sur des sites électroniques spécialisés.

La sélection des candidats aux entretiens d'embauche est organisée sur la base des diplômes et des parcours professionnels annoncés.

Chaque société du groupe veille à proscrire toute discrimination à l'embauche d'ordre national, racial, social, religieux ou autre.

Cette année, il n'y a pas eu d'incident de discrimination.

Par ailleurs, en France, les salariés sont couverts par une convention collective.

#### Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

La Direction envisage diverses actions à projeter sur les exercices à venir et notamment, l'accompagnement des personnes handicapées en adaptant les bureaux aux besoins de la personne.

Alpha MOS a un (1) travailleur handicapé parmi ses salarié en 2021.

En France, l'édition et l'impression de nombreux documents concernant le groupe sont confiés à une société qui emploie plus de 99 % de salariés en situation de handicap.

#### Main d'œuvre forcée - travail des enfants

L'activité du groupe Alpha MOS et les métiers qui en découlent appellent des connaissances techniques et professionnelles qui exigent du personnel formé et qualifié.

Le recours à de la main d'œuvre forcée ou au travail des enfants est de facto exclu ; les âges minimums d'admission à l'emploi ou au travail de chaque pays sont respectés.

Chaque société du groupe tient un registre du personnel détaillant le nom, la fonction, la date de naissance et la date d'embauche de chaque salarié.

Par ailleurs, la formation et la qualification de chaque employé sont justifiées dans les dossiers du personnel tenus par les ressources humaines.

#### **1.4.2 Politique générale en matière environnementale**

Les activités de services et de prestations intellectuelles développées par le groupe Alpha MOS ont un impact environnemental limité comparé à des activités industrielles lourdes.

Toutefois, l'exercice des activités du groupe génère des déplacements, nécessite beaucoup de matériels et produit de nombreux documents.

Le groupe n'a reçu aucune amende ou sanction liée au non-respect de l'environnement.

L'organisation de la société a évolué pour prendre en compte les questions environnementales, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement.

##### Positionnement environnemental

L'activité exercée par Alpha MOS ne présente pas de risques significatifs pour l'environnement.

La démarche environnementale de l'entreprise se concentre sur l'intégration des problématiques environnementales dans le management interne et dans la relation client.

En effet, la qualité et la performance de nos appareils constituent la première priorité du groupe.

Afin de garantir une satisfaction élevée des clients, cette exigence de qualité et de performance forme le fil directeur de toute la chaîne de valeur de l'entreprise, depuis la contractualisation avec un fournisseur ou un sous-traitant jusqu'à l'accompagnement et la formation de nos clients sur leurs appareils nouvellement achetés.

Nos produits ne représentent pas un danger pour la santé ou la sécurité de nos clients.

Les appareils conçus et commercialisés par Alpha MOS sont porteurs d'innovations environnementales qui font progresser la surveillance et la maîtrise des effluents chimiques et odorants.

Par exemple, les nez électroniques peuvent permettre de suivre en continu les émissions de composés chimiques et les nuisances olfactives provenant de sites industriels.

Selon leur programmation, ils peuvent permettre de prévoir en temps réel les conséquences sur le voisinage de pollutions odorantes, ou d'économiser les ressources en eau, en énergie et en produits chimiques.

Grâce à ces outils innovants, Alpha MOS a été récompensée en avril 2013 par le Trophée de l'Innovation, remis par la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie lors du 4<sup>ème</sup> Forum national des éco-entreprises 2013.

Le groupe n'a pas passé de provisions pour risque en matière d'environnement sur l'exercice 2021.

##### Energie et changement climatique

Le groupe n'anticipe pas d'impact significatif sur son organisation et ses activités lié au changement climatique et ce, eu égard à ses implantations situées sur des zones à risque non élevé en la matière.

Les consommations d'énergie du site toulousain du groupe (68 % de l'effectif global) se limitent à l'électricité pour les appareils d'analyse du laboratoire, les outils de tests et d'étalonnage des appareils reçus des sous-traitants, le chauffage et l'éclairage.

Le recours aux énergies renouvelables dépend du mix énergétique du fournisseur d'électricité EDF.

Les consommations sur les autres sites du groupe sont également modérées mais ne sont pas encore suivies et reportées au siège.

Des actions de sensibilisation ont été menées depuis l'année 2017 auprès des employés pour réduire la consommation d'électricité par des gestes simples (éteindre la lumière, éviter les courants d'air et les déperditions de chaleur, réduire la température de chauffage, etc...).

Les émissions de gaz à effet de serre sont principalement liées à la consommation de carburants lors du transport des appareils et par les déplacements des collaborateurs.

Ces émissions ne sont aujourd'hui pas quantifiées par le groupe.

D'autre part, la situation géographique des bureaux et laboratoires n'est pas jugée sensible vis-à-vis des conséquences du changement climatique.

##### Utilisation des sols et Protection de la biodiversité

Les activités d'Alpha MOS sont situées en zones urbaines ou péri-urbaines, avec un impact limité sur la nature des sols et leur usage.

Elles n'engendrent pas de risques directs significatifs sur les écosystèmes.

#### Pollutions, émissions et utilisation durable des ressources

Du fait de la nature des activités du groupe, les risques de pollution liés aux rejets dans l'eau et le sol sont limités. Les tests réalisés par les appareils nécessitent de faibles quantités d'eau contenant parfois des solvants.

En effet, 80 % des éléments testés dans le laboratoire d'Alpha MOS ne sont pas dénaturés ni extraits.

De plus, les consommations d'eau du groupe, hormis les tests en laboratoire, se limitent aux usages domestiques qui ne mettent pas en péril les ressources locales en eau.

Enfin, l'impact d'Alpha MOS sur les populations riveraines en termes de nuisances olfactives, sonores ou visuelles est très réduit voire inexistant.

Par ailleurs, près des trois-quarts des employés d'Alpha MOS sont domiciliés en région toulousaine, et donc sans incidence carbone importante.

#### Dématérialisation des documents

La mise en place d'actions concrètes de dématérialisation des documents et la sensibilisation des collaborateurs ont de multiples impacts positifs sur l'environnement.

Cela permet de diminuer l'usage du papier et la consommation d'énergie liée à l'impression.

La dématérialisation permet également de diminuer le transport physique des documents et enfin, moins de papier imprimé, c'est moins de déchets à traiter.

La dématérialisation des documents au sein du groupe concerne les newsletters, les rapports d'activités produits mensuellement par les collaborateurs, la gestion des congés et absences, les demandes informatiques liées à la gestion du parc matériels techniques, informatique, produits...les documents de travail nécessaires aux réunions internes et externes qui sont de plus en plus diffusés.

Le groupe n'a pas mesuré avec précision l'impact de ses réductions de consommation de papier mais a constaté, à ce jour et notamment lors du changement de siège social en France, l'impact (gain de place, suppression d'imprimantes, diminution des achats et des stocks de papier d'impression).

De même, pour accompagner les clients vers le développement durable, des actions sont conduites en ce sens (formation à distance, téléconférence et formation Web, téléchargement des programmes et remise de clés de protection logicielle..)

#### Optimisation des déplacements :

Alpha MOS travaille sur trois (3) axes en matière de communication à distance :

- Diminution des déplacements (aériens notamment) par le recours à des systèmes de vidéoconférence et aussi de partage d'applications, en particulier depuis le début de la pandémie.

Ces systèmes sont utilisés dans les relations internes au groupe et avec des clients.

- Extension du recours à l'Internet mobile (équipement des nomades avec des smartphones comme moyen de communication mais aussi comme moyen de réduction de la consommation d'énergie (diminution du recours à l'ordinateur portable plus consommateur d'énergie).

- Remplacement de la téléphonie traditionnelle par de la téléphonie sous protocole IP entièrement virtualisée..

#### Gestion des déchets

La prévention, la réduction ou la réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement.

L'activité purement intellectuelle n'appelle pas de prévention particulière en matière de réduction ou de réparation de rejets dans l'eau et le sol affectant gravement l'environnement.

En ce qui concerne les rejets dans l'air, l'entreprise possède un parc auto et de nombreux déplacements en avion sont effectués durant l'année.

Les activités du groupe, non industrielles, génèrent peu de déchets.

Sur le site toulousain, des containers permettent de trier les déchets chlorés des déchets non chlorés.

Les produits testés avec de l'huile ou des solvants sont stockés dans des bidons avant d'être traités en déchetterie.

Alpha MOS s'attache tout particulièrement à recycler et réutiliser au maximum ses appareils d'analyse.

Dans le laboratoire, des appareils datant de plusieurs années permettent de réaliser des analyses de haute qualité.

En fin de vie, ces appareils sont démontés et les pièces détachées sont réutilisées sur d'autres appareils de mesure.

Cette réutilisation ultime permet l'économie de matières et de ressources de manière substantielle.

Lors de l'envoi des appareils ou de la réception de pièces de nombreux cartons sont stockés puis récupérés par une entreprise pour être recyclés.

Depuis 2016, la société a contracté avec un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics dédié à la gestion et à la collecte de déchets pour les équipements électriques professionnels.

Alpha MOS adhère à cet organisme afin de répondre aux obligations nées de la réglementation DEEE (Déchets d'Équipages Électriques et Électroniques).

Une déclaration des déchets est faite chaque début d'année.

Il y a eu une sensibilisation faite auprès des salariés concernant le gaspillage lié à l'impression de document afin de diminuer la consommation inutile de papier.

Depuis fin 2017, il a été mis en place des containers pour le recyclage du papier afin de répondre aux nouvelles obligations de 2018, mais aussi des containers pour les capsules de café (biodégradables) et pour les bouteilles plastiques et cannettes auprès d'une société de tri locale.

#### Gestion des moyens techniques

Un des principes majeurs, mis en œuvre depuis plusieurs années, a été d'allonger la durée de vie du matériel et de ne pas succomber à la pression des constructeurs qui incitent à des renouvellements fréquents.

L'allongement de la durée de vie du matériel informatique permet en effet de limiter de manière conséquente l'impact environnemental du groupe.

Seul le matériel obsolète ou n'ayant plus un fonctionnement optimal est remplacé.

Pour une meilleure gestion, le matériel ne servant plus est donné au personnel, aux écoles ou à des associations.

#### Gestion des Sous-traitance et fournisseurs

La politique du groupe est de développer des relations équilibrées et pérennes avec ses fournisseurs dans le respect des enjeux sociaux et environnementaux.

Dans ce cadre, la priorité concernant le choix des sous-traitants auxquels le groupe fait appel est donnée à des fournisseurs régionaux ou Français.

Les activités d'Alpha MOS génèrent donc une dynamique économique et sociale au-delà de ses propres locaux.

En effet, le produit « Héraclès » faisant l'objet de sous-traitance dans une entreprise située dans le sud-ouest de la France et l'ensemble de nos appareils d'analyse est assemblé par des sous-traitants français qui assemblent des petits éléments et envoient à notre groupe des grands ensembles.

Les grands ensembles sont ensuite assemblés dans notre salle de montage à Toulouse.

Les pièces proviennent de Suisse, d'Espagne, des États-Unis et du Japon.

Une fois monté, chaque appareil est testé et étalonné manuellement par un salarié qualifié d'Alpha MOS selon un protocole de tests strict.

Le choix de sous-traitants et de fournisseurs français, de proximité donc, est un gage de respect de législations sociales et environnementales strictes.

La qualité et la conformité des produits restent l'axe majeur et prioritaire de sélection et de négociation avec eux.

En outre, la spécificité des technologies et des composants requis pour nos appareils limite le nombre de fournisseurs et sous-traitants.

#### Utilisation durable des ressources

Alpha MOS est peu concerné par les questions de consommation d'eau.

Les bureaux sont loués dans la majorité des pays et l'évaluation précise des consommations d'eau et d'électricité est une donnée difficilement accessible car dépendante des systèmes de gestion des charges communiqués par les différents bailleurs.

Cependant, Alpha MOS s'engage à obtenir progressivement l'information auprès de ces derniers.

Plus généralement, concernant l'utilisation raisonnée des ressources, des actions de sensibilisation sont faites auprès des employés par l'envoi de message électronique.

La consommation de matières premières et, le cas échéant, les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Ce point a déjà été évoqué dans les paragraphes précédents.

#### L'enjeu sur la sécurité des consommateurs.

Compte tenu des produits commercialisés à ce jour, ce point n'est pas significatif.

#### La consommation d'énergie et, le cas échéant, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables.

Le groupe n'a pas encore collecté l'information en termes de consommation électrique des bâtiments occupés et en particulier des salles serveurs.

#### **Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable**

Le dialogue continu avec les parties prenantes est primordial pour le groupe Alpha MOS car il permet d'affiner la stratégie du groupe en matière Responsabilité sociétale et environnementale.

#### **Impact territorial, économique et social de l'activité de la société**

Alpha MOS accueille des stagiaires et des personnes en contrat de professionnalisation.

Ce type de contrat comporte une période de formation et une période en entreprise qui permettent d'acquérir une expérience professionnelle valorisante sur le marché du travail.

Au niveau des associations professionnelles, Alpha MOS ne fait pas partie d'un club d'entreprises ou d'un syndicat patronal.

#### **Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines**

Le groupe n'a pas conclu d'action de partenariat ou de mécénat avec une organisation externe au cours de l'année 2021.

#### **1.4.3 Loyauté des pratiques**

Pour Alpha MOS, une conduite éthique et transparente et une concurrence loyale sont des conditions essentielles à toute bonne relation entre le groupe et les parties prenantes.

Pour se faire, la direction générale a mis en place les actions suivantes :

- la politique de transfert de prix qui régit les conditions commerciales et tarifaires entre les sociétés du groupe est régulièrement revue entre les Parties.
- les sites font l'objet d'une évaluation des risques de corruption non formalisée mais qui se traduit par des gestions bancaires internes différenciées au niveau de chaque filiale.
- Pour le personnel ayant accès à des informations privilégiées pouvant avoir des répercussions sur le cours de l'action, un engagement est signé par écrit de non divulgation des informations et de connaissance des obligations de marché et pénalités associées à leur non-respect.

A cet effet, le groupe prévoit de poursuivre les actions lancées précédemment (animation du groupe de travail, reporting mensuel).

#### 1.4.4 Tableau des cinq derniers exercices pour Alpha MOS SA

Date d'arrêté	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Capital social en Euros	6.697.095	9.358.091	1.695.636	1.695.636	2.047.013
Nombre d'actions ordinaires	33.485.475	46.790.453	8.478.181	8.478.181	10.173.817
Nombre maximal d'actions à créer					
Chiffre d'affaires HT	3.515.638	3.097.294	4.129.347	3.320.856	4.819.500
Résultat avant impôt, participation et charges calculées (amortissements et provisions)	(3.177.108)	(3.050.281)	(948.881)	(2.063.840)	(1.223.574)
Impôt sur les bénéfices	360.366	363.701	287.386	157.485	91.568
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôt, participation et charges calculées (amortissements et provisions)	(2.199.465)	(6.183.491)	(3.258.720)	(3.321.374)	(2.524.287)
Résultat distribué	-	-	-	-	-
<b>Données par action</b>					
Résultat avant impôt, participation et charges calculées (amortissements et provisions)	(0,09)	(0,07)	(0,09)	(0,24)	(0,12)
Résultat après impôt, participation et charges calculées (amortissements et provisions)	(0,07)	(0,13)	(0,38)	(0,39)	(0,25)
Dividende attribué	-	-	-	-	-
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés	33	36	34	34	28
Montant de la masse salariale	1.579.886	1.765.818	1.712.051	1.590.288	1.698.290
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	629.121	768.650	799.165	720.546	736.750



Si une erreur matérielle est incluse dans le présent rapport, nous vous prions de nous en excuser et de porter celle-ci à notre connaissance pour modification avant la tenue de notre assemblée.

Le Conseil d'Administration vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Nous espérons que celles qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre conseil quitus de sa gestion pour l'exercice clos.

Fait à Paris,

Le 28 avril 2022,

Le Conseil d'Administration